

Biogr.

126

2

Biogr. 126²

Justification
(Bary)

Ex donat. Molliana.

JUSTIFICATION

DE LA CONDUITE

ET

DES OPINIONS

DE M. BORY DE ST. VINCENT.

DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. IMBERT,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE.

JUSTIFICATION

DE LA CONDUITE

ET

DES OPINIONS

DE M. BORY DE ST. VINCENT,

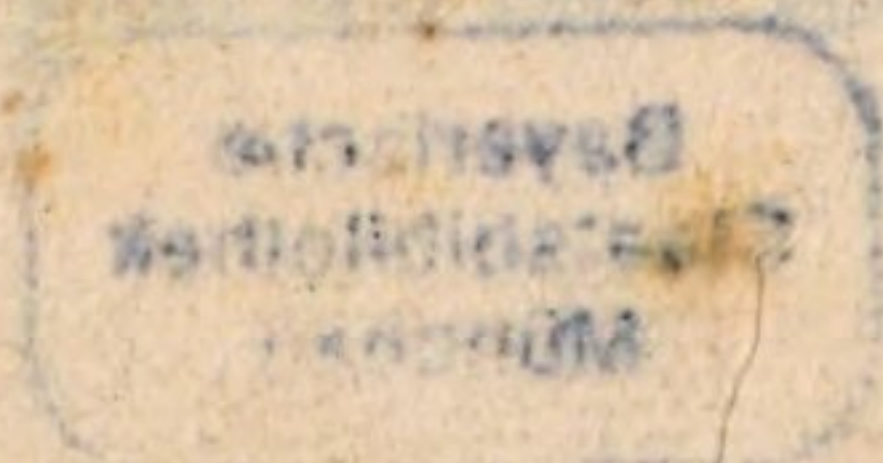
Chevalier de la Légion d'Honneur, membre de
la chambre des Représentans en 1815 ; cor-
respondant de l'Institut national ; officier
français, et compris dans l'ordonnance du 24
juillet 1815.



PARIS.

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1815.



AVIS AU LECTEUR.

L'on verra par la date de ce mémoire, que l'auteur a balancé long-temps pour le faire paraître. Craignant toujours d'occuper le public de sa personne, il déteste l'éclat et chérit la retraite; mais le poids d'une odieuse accusation l'écrase. L'instant où les chambres vont décider sur son sort, approche. Il lui importe de fixer l'opinion de la nation sur son compte. Il s'est décidé à laisser circuler un écrit dont il avait d'abord formé le projet de ne distribuer que quelques exemplaires.



PARIS.

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS

1781

Bayerische
Staatsbibliothek
München



JUSTIFICATION

DE LA CONDUITE

ET

DES OPINIONS

DE M. BORY DE S^t. VINCENT.

LORSQU'UN fonctionnaire public rentre dans la classe des simples citoyens, il doit compte de sa conduite à ceux dont il était le mandataire. Ayant accepté le titre de député du département de Lot-et-Garonne dans la chambre des représentans de 1815, je songeai donc, quand l'assemblée fut contrainte de se séparer, à m'acquitter envers ceux qui m'avaient élu, de ce que je regardais comme un devoir ; mais je fus arrêté dans ce projet par plusieurs puissantes considérations, je craignis qu'on n'imputât ma démarche au dessein d'attirer les regards du nouveau gouvernement sur la chambre dont j'avais fait partie, pour en provoquer le rappel ; je craignis qu'on ne m'accusât de chercher à fixer sur moi l'attention publique, pour me faire réélire ; je fus sur-

tout retenu par la nécessité où le compte rendu de ma conduite me mettrait de parler de moi et de rappeler des événemens douloureux pour tous les bons Français. Laissant donc au temps, impassible appui de la vérité, le soin de fixer l'opinion de la postérité sur des opérations auxquelles j'avais pris part, je me reposai sur la conviction intime où j'étais, qu'il serait tôt ou tard glorieux d'avoir fait partie d'une assemblée qui, selon l'expression d'un journal anglais, *ne fut jamais que française*.

Mais un événement imprévu me force à rompre le silence, je trouve mon nom dans une liste que je ne veux point qualifier, par respect pour l'autorité dont elle émane; cette liste fait partie d'une ordonnance ainsi conçue :

« LOUIS, par la grâce de Dieu roi de France
» et de Navarre, etc.

» Voulant par la punition d'un attentat sans
» exemple, mais en graduant la peine et limi-
» tant le nombre des coupables, concilier l'inté-
» rêt de nos peuples, la dignité de notre cou-
» ronne et la tranquillité de l'Europe, avec ce
» que nous devons à la justice et à l'entière sé-
» curité de tous les autres citoyens sans distinc-
» tion ;

» Avons déclaré et déclarons, ordonné et or-
» donnons ce qui suit :

» Article 1^{er}. Les généraux et officiers qui ont
 » trahi le roi avant le 23 mars, ou qui ont atta-
 » qué la France et le gouvernement à main ar-
 » mée, et ceux qui, par violence, se sont emparés
 » du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant
 » les conseils de guerre compétens, dans leurs
 » divisions respectives.

Suivent les noms; il y en a dix-neuf.

» Article 2. Les individus dont les noms sui-
 » vent; savoir:

Soult.	Régnauld (de S. J. d'Ang.)
Alix.	Arrighi (de Padoue).
Excelmans.	Dejean fils.
Bassano.	Garreau.
Marbot.	Réal.
Félix Lepelletier.	Bouvier-Dumolard.
Boulay (de la Meurthe.)	Merlin (de Douai).
Méhée.	Durbach.
Fressinet.	Dirat.
Thibaudeau.	Defermont.
Carnot.	Bory de Saint-Vincent.
Vendamme.	Félix Desportes.
Lamarque.	Garnier (de Saintes).
Lobau.	Mellinet.
Harel.	Hullin.
Piré.	Cluys.
Barère.	Courtin.
Arnault.	Forbin-Janson (fils aîné).
Pomereuil.	Le Lorgne Dideville.

» Sortiront dans trois jours de la ville de Paris,

» et se retireront dans l'intérieur de la France ,
 » dans le lieu que notre ministre de la police générale leur indiquera, et où ils resteront en surveillance en attendant que les chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devront ou sortir du royaume , ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

» Seront sur-le-champ arrêtés ceux qui ne se rendraient pas au lieu qui leur sera assigné par notre ministre de la police générale.

» Article 3. Les individus qui seront condamnés à sortir du royaume, auront la faculté de vendre leurs biens et propriétés dans le délai d'un an , d'en disposer, et d'en transporter le produit hors de France , et d'en recevoir pendant ce temps les revenus dans les pays étrangers, en fournissant néanmoins la preuve de leur obéissance à la présente ordonnance.

» Article 4. Les listes de tous les individus auxquels les articles 1 et 2 pourraient être applicables, sont et demeurent closes, par les désignations nominales contenues dans ces articles et ne pourront jamais être étendues à d'autres pour quelques causes et sous quelque prétexte que ce puisse être, autrement que dans les formes, et suivant les lois constitutionnelles auxquelles il n'est expressément dérogé que pour ce cas seulement.

» Donné à Paris, au château des Tuileries, le

» 24 juillet, de *l'an de grâce* 1815, et de notre
» règne le vingt-unième. »

Signé, LOUIS.

Et plus bas,

Le duc D'OTRANTE.

Q. Aurelius, citoyen de Rome, qui vivait au temps de Sylla, lut, en sortant de sa demeure, son nom dans l'un de ces placards où le dictateur signalait à la hache de ses satellites les victimes dont l'arrêt avait été prononcé par le caprice ou par la vengeance, il s'écria en se résignant, *c'est ma maison d'Albe*. Je n'ai point de maison d'Albe, et moins heureux qu'Aurélius, je m'interroge encore pour deviner ce qui peut m'avoir donné tant d'importance, et m'avoir fait comprendre dans l'holocauste où cinquante-six individus sont sacrifiés en expiation d'un *attentat sans exemple*.

Habitué par état à une obéissance passive, je me suis hâté de m'éloigner de Paris aussitôt que les trois jours fixés par le décret ont été expirés. Rendu dans l'asile où l'on me permet de vivre, je proteste de mon innocence, et j'use du droit que tout homme injustement proscrit a de se justifier; mais ne sachant pas précisément quelles imputations calomnieuses je dois repousser, je me détermine à publier un exposé fidèle de ma

vie et de mes opinions politiques ; puisse le gouvernement trouver dans cet exposé sincère, la certitude que je ne suis ni *traître* ni *coupable* envers qui que ce soit ! puissent mes compatriotes en le lisant, se convaincre que je n'ai jamais cessé de mériter l'estime dont ils m'ont donné une glorieuse marque en me chargeant de les représenter !

Mon intention n'est point de me permettre la moindre réflexion sur un acte de pouvoir qui ne peut avoir d'exécution complète, s'il est aussi facile à mes coaccusés qu'à moi de prouver qu'ils n'ont jamais ourdi la trame d'aucun complot. Je me renfermerai, autant qu'il sera possible, dans ce qui m'est personnel, certain que le simple exposé de ma conduite écartera jusqu'au moindre soupçon de conspiration qui pourrait peser sur ma tête. Je tiens d'autant plus à développer toute ma conduite, que si elle fut pure jusqu'à ces derniers temps, on aura de la peine à croire que je sois devenu tout-à-coup un grand conspirateur. Il faut se familiariser, par quelques essais, avec les attentats, avant que d'en commettre au premier chef.

Nulle position n'est comparable à celle d'un honnête homme désigné arbitrairement comme coupable d'un attentat dont le châtiment importe à *la sûreté des peuples*, à *la dignité de la couronne*, et à *la tranquillité de l'Europe*.

Le malfaiteur, flétri par un tribunal ordinaire, peut, s'il parvient à se soustraire à l'arrêt qui l'a frappé, jouir du fruit de ses méfaits sous la protection des lois étrangères d'un gouvernement hospitalier ; mais nous, qu'on place hors de la ligne des criminels vulgaires, et qu'on désigne en quelque sorte comme des perturbateurs du repos de l'Europe, où trouverons-nous un refuge ? quel est le potentat qui pourra souffrir qu'on accueille dans ses provinces, les fléaux de tout ordre social et de la stabilité des trônes ?

Que mes ennemis, et jusqu'ici je ne croyais pas en avoir, puisque je n'avais rien fait pour en mériter ; que mes ennemis jettent du ridicule, s'ils le veulent, sur ma défense, en l'appelant une apologie, je me résigne d'avance, parce que j'ai l'espoir qu'on ne pourra attaquer ma justification par aucun moyen sérieux, et que j'aime encore mieux être ridicule que flétri dans la société.

Si l'on spécifiait les inculpations auxquelles je devrais répondre, dix lignes peut-être suffiraient pour détruire tout ce qui peut m'avoir valu une funeste célébrité. Je ne serais pas obligé de remonter dans ma conduite aussi loin que je vais le faire, et avec cette candeur que j'y mettrais au tribunal de Dieu.

Jeune encore, j'ai été entraîné, soit par mes

goûts , soit par la force des circonstances , dans trois carrières bien différentes , celle des sciences , celle des armes , et dans la représentation nationale.

Je ne pense pas que les ouvrages que j'ai publiés , et la relation des voyages que j'ai faits , puissent mériter des reproches. Ils ne renferment pas une ligne dont le gouvernement le plus inquiet puisse prendre ombrage. Je n'ai pas imprimé un mot dont l'amour-propre de qui que ce soit ait à s'irriter ; je n'ai pas brûlé un grain d'encens pour l'empereur Napoléon , ou pour des protecteurs ; je n'ai pas tiré parti de mes écrits pour obtenir des faveurs ou des pensions ; je ne me suis point fait un moyen d'intrigue ni de réputation de ce que j'aimais à apprendre , et quelques fragmens de mes volumes traduits en diverses langues m'ont mérité , sans que je le sollicitasse , les seuls honneurs littéraires que devraient ambitionner les véritables amis des sciences , c'est-à-dire les titres de membre ou de correspondant des principales académies de l'Europe.

Quant à ma carrière militaire , j'avais à peine la force de supporter un fusil , quand les malheurs des temps , qui faisaient de l'armée l'asile de la loyauté française , me jetèrent dans les rangs des braves. Ce n'est qu'au bout de vingt

années de bons services , que je suis arrivé de grade en grade jusqu'à celui que j'ai l'honneur d'occuper, et qui, pour être éminent, ne m'était point une preuve de faveur. Pendant les diverses guerres auxquelles la France a pris part , n'ai pas cessé d'appartenir à une armée active ; je n'ai point demeuré dans la capitale ; on ne m'y a vu dans les antichambres d'aucun des ministres ou des favoris de l'empereur , dont aucun ne me connaissait. Il est notoire que l'estime dont le général Moreau m'a donné des marques, le zèle que j'ai long-temps montré pour la défense de sa réputation , et que j'ai regardé comme un point de religion de montrer en tout temps à sa famille ; la liberté franche avec laquelle je m'exprimais sur tous les actes par lesquels l'empereur provoquait sur la France la haine de l'Europe ; il est notoire , dis-je , que plusieurs causes de ce genre ont nui à mon avancement , qui , j'en appelle à tous mes camarades, et je le répète , eût pu être plus rapide sans être scandaleux.

J'ai fait tous mes efforts pour être utile dans diverses branches de mon art ; l'infanterie , la cavalerie , les états-majors m'ont connu tour-à-tour ; j'ai acquis dans les armées l'amitié de plusieurs de nos généraux distingués , et , pour comble d'honneur , j'ai été appelé , sans que je

susse seulement que mon nom lui fût connu , près d'un guerrier qui , quels que soient les torts qu'on lui suppose , et les reproches qu'on lui fasse , n'en est pas moins digne du respect de tous les militaires qu'il a commandés ou qu'il a combattus. J'ai servi six ans comme l'un de ses aides-de-camp , et partout je l'ai vu Français avant tout , juste , ferme , infatigable et au-dessus des événemens. Quand son nom m'est apparu en tête de la liste fatale qu'il honore , je me suis senti un moment orgueilleux de partager avec lui une proscription , après avoir partagé près de lui de plus beaux dangers. Je me suis souvenu de tout le sang qu'il avait coûté à l'Angleterre devant la Corogne , à l'Albuhera , dans les plaines de Salamanque , ou sur les hauteurs de Toulouse , et j'ai pensé que si la patrie ne lui en était plus reconnaissante , le plus heureux capitaine de notre siècle n'avait pas lu avant sa publication la liste où se trouve le nom de son digne rival.

S'il était nécessaire d'invoquer le témoignage des provinces et des villes , en faveur de l'usage que j'ai fait de la petite portion de pouvoir que m'a quelquefois donné le commandement des troupes , j'en appellerais à la contrée la plus exaspérée de l'Andalousie , où j'ai , dans un temps difficile , conduit des colonnes mobiles ,

et où , malgré les événemens actuels , je pourrais me montrer sans crainte , je dis plus , avec la certitude d'être mieux accueilli des Espagnols de tous les partis , que je ne le serais de quelques Français qui ne pardonnent point qu'on voie autrement qu'eux en politique.

J'en appellerais surtout à ma ville natale , où le hasard me conduisit avec un corps de soldats irréguliers , et bien difficiles à maintenir , au mois d'avril 1814 ; je dirais , sans crainte d'être démenti , que j'ai préservé mon pays des horreurs d'un funeste mouvement , quoiqu'en aient dit quelques imbécilles , qui , dans un pamphlet ridicule , m'ont appelé *usurpateur d'Agen* , et ont prétendu que j'*organisais le brigandage dans le Midi*. Le duc d'Angoulême , en visitant l'Aquitaine , connut par lui-même le bien que j'y avais fait : je conserve les lettres que Son Altesse me fit écrire pour m'en remercier , en m'engageant dans les termes les plus flatteurs , à continuer de maintenir l'ordre , jusqu'à ce que le général en chef , dont je tenais mes pouvoirs , me rappelât auprès de lui.

Peu après mon arrivée à Paris , on pensa que mes travaux topographiques pouvaient me mériter une place au dépôt de la guerre ; j'entrai dans cet établissement , où je pense avoir acquis

l'estime des officiers qui le composent, et qui tous sont si recommandables par leurs talens et par leur amour pour l'ordre. Je ne suis plus sorti de cet établissement. Comme au dépôt de la guerre on n'a rien de commun avec l'état militaire que par la partie scientifique de l'art, je n'ai pu ni dû prendre la moindre part active dans tout ce qui s'est passé aux armées depuis un an, et, me bornant au strict exercice de mes fonctions, je n'ai point été au devant de Bonaparte triomphant; je ne l'ai pas poursuivi vaincu.

Serait-ce dans ma conduite comme représentant, que se trouveraient les motifs de ma proscription? Mais, en attaquant en moi le membre d'un corps où les opinions étaient énoncées sous l'égide de l'inviolabilité, n'y aurait-il pas lieu de faire craindre qu'on attaquât par la suite des opinions ou des votes émis dans d'autres assemblées antérieures, avec laquelle nous partageons cette inviolabilité, garantie sans laquelle il n'existerait jamais de gouvernement représentatif? Serait-ce au moment où le monarque érige le corps législatif futur en une espèce de tribunal pour rendre des sentences, que la nouvelle chambre serait exposée, dans un avenir toujours incertain, à la plus effrayante de toutes les responsabilités?

Sa majesté n'ayant pas dit un mot de la chambre dont j'ai fait partie , ou paraissant avoir ignoré son existence et ce qui s'est fait dans son sein , comment connaîtrait-elle les opinions que j'y ai exprimées ? Serait-ce une autre volonté que celle du chef de l'état qui m'aurait fait comprendre dans une fatale ordonnance ? C'est ici que , quelque effort que je fasse pour me renfermer dans ma cause personnelle , je me trouve obligé , pour me disculper entièrement , de m'étendre sur des considérations générales ; considérations que des tribunaux dans le genre de celui de Fouquier-Tinville peuvent bien ne pas vouloir écouter , mais qui , pour tout tribunal qui ne voudra pas prendre un caractère *révolutionnaire* , seront d'autant mieux accueillies , qu'elles tendent à justifier les motifs de cette partie de ma conduite qui se lie à notre dernière révolution. Je ferai une profession de foi telle , qu'il ne soit plus possible à la malveillance de me faire plus coupable que je ne le suis , et à mes amis de me croire meilleur que je n'ai jamais été.

J'étais trop jeune en 1793 pour prendre la moindre part aux événemens qui s'étaient passés autour de moi ; je n'appris à les connaître que par le régime de la terreur , dans lequel toute ma famille fut persécutée , et qui vit ruisseler le

sang de quelques-uns de ses membres sur plus d'un honorable échafaud. A peine ma raison se formait-elle durant les divers modes de gouvernemens républicains, qui s'essayaient à remplacer l'anarchie démocratique. Les mots sacrés de liberté et d'égalité que je lisais en tête de tous les arrêts de mort dont on placardait les rues, et que je n'entendais proférer que par des bouches féroces qui les profanaient, étaient pour moi les synonymes de tyrannie et de licence. Au lieu de m'en faire connaître la véritable acception, on me les expliquait comme des outrages faits par la *canaille aux gens comme il faut*. J'entrais dans l'âge où les femmes ont un empire absolu sur nos actions, et la plupart des dames dans le cercle desquelles m'avaient introduit les relations de ma famille, toutes alors fort à la mode, sont du nombre de celles qui, pour se venger des outrages que vingt-cinq ans de révolution ont fait à leurs charmes, peignent aujourd'hui à leurs enfans la révolution comme la source de tous les ravages. Je me crus près d'elles le *royaliste le plus pur* qui existât sur terre, et, comme j'exagerais tout ce qui était à la mode dans le monde que je fréquentais, je me suis souvent compromis, et j'ai vingt fois exposé ma vie et ma liberté, à l'instigation de certains chefs de parti qui se tenaient derrière

le rideau , et qui , ayant échappé à tous les chocs par l'habileté de leurs manœuvres , viennent réclamer aujourd'hui le salaire de leurs services clandestins , aux dépens des braves étourdis qui n'ont pas comme moi senti de bonne heure qu'ils étaient de fragiles instrumens.

Le gouvernement du directoire surtout , qui laissa ravir aux armées dont je faisais déjà partie , la gloire que nous avaient acquise tant de victoires , le gouvernement du directoire m'irritait singulièrement , car un gouvernement abject irrite encore plus un cœur courageux qu'un gouvernement terrible , mais grand.

Cependant un homme doué d'une activité surnaturelle et de l'amour de toutes les gloires , chez lequel l'art de commander était comme un instinct , revenait des bords du Nil encore couvert des lauriers de l'Italie , que n'avaient point fanés l'arène brûlante des déserts. Il s'élançait à la première puissance , et ne détrônant que l'anarchie , il n'usurpait point le gouvernement que lui décernait un peuple ébloui de sa réputation. En saisissant les rênes de l'état d'une main assurée , il semblait se sentir seul la force de raffermir les bases de la civilisation menacée , en leur prêtant l'appui de ces principes éternels , sans lesquels il n'y aura plus en Europe que des trônes vacillans , et des dominations passagères.

Et toutes les âmes généreuses s'ouvrirent à l'espérance que la gloire et la paix allaient constituer l'éternelle puissance du grand empire.

Et l'éclat militaire des beaux temps de Louis XIV fut effacé.

Et les sciences, les arts et les lettres obtinrent de plus magnifiques encouragemens qu'ils n'en avaient reçus sous ce règne *glorieux*.

Et nos cités furent embellies, non pas de fastueux palais consacrés au luxe du seul monarque, mais par une foule d'établissemens publics, d'une utilité commune à tous.

Plus que jamais il fut glorieux d'être Français. Les mots de liberté et d'égalité, restreints dans leur juste valeur, devinrent chers aux enfans de la révolution, qui remplaçaient cette belle génération dont le sang avait coulé pour la conquête de nos droits.

Qu'il soit permis de se reporter à cette époque, où Marengo, donnant la paix à l'univers, semblait fixer nos destinées. Le sein de la France, jusqu'alors déchiré par des factions, mais fécondé par des idées libérales, ressemblait à ces terres féraces dans lesquelles le laboureur n'a profondément enfoncé le soc de la charrue que pour en obtenir une plus riche moisson. Les peuples tournaient leurs yeux vers nous; ils ressemblaient à des captifs qui entre-

voyant l'époque à laquelle ils pourront secouer leurs chaînes , admirent un riche paysage à travers les grillages de leurs prisons dans lesquelles pénètre plus ou moins de lumière. Je voyais dans ces temps de repos et d'espérance. J'entendis plus d'une fois les étrangers , et les Espagnols eux-mêmes , qu'on croyait insensibles à la voix de la philosophie , témoigner le désir de partager les immenses avantages dont la France était dépositaire. Ils ne pouvaient se douter alors qu'avec ces vœux ils préparaient un incendie qui devait , comme le feu d'Abiron , dévorer ceux qui l'auraient allumé.

A cette époque , ma raison et mon esprit mûris par les voyages , l'étude et la réflexion , rejetèrent entièrement des opinions qui s'étaient affoiblies en moi à mesure que j'avais découvert qu'elles n'avaient jamais été véritablement les miennes ; je me trouvai ce que je fus toujours depuis et ce que je serai toujours , bon Français ; je fus , par amour pour la patrie , le sincère admirateur du premier consul.

Cependant Bonaparte jouissait de la souveraine puissance et de la confiance de l'immense majorité des citoyens. Mais semblant compter pour rien les vœux qui l'appelaient à fixer les destinées du genre humain , il eut voulu rendre l'envie même muette en surmontant tous les obs-

tacles que lui suscitaient ses ennemis. Plus irrité des faibles attaques de la rage impuissante, que touché des acclamations de la multitude reconnaissante, il s'abandonna aux conseils de l'aveugle vengeance, en considéra la France comme l'instrument, et courut à la gloire dont il nous enivra.

Bientôt, monté sur un char de victoire, il parcourut l'Europe entière, semblable au soleil de la Torride, qui consume bien plus qu'il ne vivifie, et qui cache les taches sanglantes de son disque dans l'éclat des rayons dont il inonde l'univers; et chacun le considérant avec une sorte de terreur, cherchait en lui, selon ses désirs ou ses craintes, un Monck, un Sylla, un Washington, ou le fondateur d'une quatrième dynastie.

Les royalistes purs, lui voyant relever les autels comme le marche-pied du trône, et rappeler autour de lui tout ce qui avait appartenu à l'ancienne cour, crut qu'il allait rappeler aussi des princes regrettés par eux, et envers lesquels d'ailleurs il n'avait encore aucuns torts personnels.

Les républicains, abusés par ses caresses, par leur bonne foi, et par le respect qu'on observait pour quelques institutions révolutionnaires, virent en lui le dictateur romain prêt à se dépouiller de la pourpre, et à jouir de l'admiration de ses

concitoyens , quand il aurait fait oublier quelques actes de despotisme , en livrant la liberté publique à l'exercice de ses propres forces équilibrées.

Les patriotes , qui ne concevaient de bonheur pour la France que dans une monarchie constitutionnelle , espéraient qu'éclairé sur ses véritables intérêts et sur ceux de la patrie , il instituerait un gouvernement fort , par une représentation nationale solidement établie , par une fédération nécessaire entre les parties d'un vaste état , et par l'établissement d'un chef suprême , qu'on peut indifféremment nommer *président*, *empereur*, ou *roi*.

Enfin les hommes d'une certaine classe , qui avaient deviné les ressorts des grandes intrigues qu'on préparait , concurent une toute autre idée de celui que les autres avaient si mal jugé. Ils se rappelèrent ces temps , presque effacés de nos fastes , auxquels ils ont la prétention de faire remonter leur fabuleuse origine , et où deux races de rois furent , après diverses vicissitudes , remplacées par deux usurpateurs heureux. Ils concurent l'espoir qu'un pouvoir absolu devant bientôt sortir des ruines de la république , le maître leur ouvrirait de nouveau les antichambres des Tuileries , et tôt ou tard la carrière exclusive des honneurs.

Pour moi, dès que Bonaparte voulut régner, je ne vis plus en lui qu'un homme corrompu par sa propre fortune, qui regardait la France comme un arsenal, propre à lui fournir les moyens d'asservir successivement les peuples et les rois. Mon admiration pour lui changea de nature. Je défie que, depuis cette époque, on m'ait vu solliciter, malgré les facilités que j'en aurais eues, la protection de la nouvelle cour, ou saisir les occasions de me rapprocher d'un foyer d'où jaillissent l'éclat et les faveurs. Je pourrais citer des témoins bien recommandables, qui, depuis huit ans, m'entendirent émettre mon opinion sur la vanité de ces immenses usurpations qui me rappelaient la statue du rêve de Nabuchodonosor, et dont chacune me montrait une main fatale, gravant dans le temple même de nos victoires, le terrible *manet thesel phares* de ma patrie.

L'époque arriva, où la France, semblable à ces vieux volcans qui s'affaissent sur eux-mêmes après avoir dispersé au loin leurs propres entrailles, devint la proie de l'Europe conjurée. Je l'avais prévu, et cependant je n'avais pas su me préparer à cet immense malheur. Qui alors eût pu regretter l'auteur de tant de maux ? mais quel soldat pouvait ne pas regretter cette gloire à laquelle la nation foulée avait cependant pris tant de part ? Je la regrettai par cet instinct d'un

orgueil généreux qui caractérise tous les êtres doués de vigueur et de noblesse. Le coursier fougueux qui ne prend part au triomphe d'un maître barbare qui déchire ses flancs pour enlever une palme dans le cirque, que par des efforts et par des douleurs, ne regarde-t-il pas d'un œil morne et jaloux le vainqueur qui l'ayant devancé dans la carrière, remporte le prix pour lequel il avait concouru ?

Tant que Bonaparte fut heureux, je m'exprimai hautement sur ses fautes, que je regardais comme devant le précipiter dans un abîme vers lequel je l'eusse vu s'acheminer peut-être avec un plaisir involontaire, si je n'eusse été convaincu qu'il entraînerait avec lui la France dans sa chute. Dès qu'il fut puni, je m'imposai la loi de ne plus songer à ses torts, parce que je sentis que les outrages faits à sa mémoire retombaient directement sur la France entière qui lui avait confié ses destins, et qui n'avait pas su mettre des bornes à ses excès. D'ailleurs, des reproches que condamnait la générosité ne devaient-ils pas produire tôt ou tard de funestes effets, en révoltant de puissans amours-propres également intéressés à l'oubli de nos splendeurs et de nos infortunes ?

Les Français de toutes les classes n'avaient-ils point été, par la force des circonstances, en-

chaînés au char de Bonaparte? N'avaient-ils point , en s'attachant à sa fortune , légitimé l'usurpation commise sur le peuple seul , et non sur les droits de la maison de Bourbon , puisque toutes les puissances de l'Europe ayant solennellement reconnu la république , et la république jouissant de la plénitude de ses droits , celle-ci avait pu appeler au trône qui bon lui semblait.

L'on vit donc les armées rassemblées dans les plus beaux camps qui aient jamais existé , adopter les aigles de l'empereur Napoléon , et sous leurs ailes voler au triomphe.

L'on vit le clergé s'empresse , à l'exemple du vicaire de Christ , de consacrer dans les prières qu'il adressait au Dieu de nos pères , le nom du nouvel oint du Seigneur.

L'on vit les enfans de la révolution et ceux qu'elle avait enrichis , se ranger autour d'un pouvoir dont la volonté ferme et constitutive était de maintenir tout ce qui leur avait été acquis depuis quinze années , sans que le moindre acte qui en émanât ait pu fournir pendant dix ans un prétexte de soupçonner sa bonne foi à cet égard.

L'on vit les gens de lettres , les savans et les artistes célébrer en mille manières , diviniser même les exploits de celui dont les brillans défauts ont tour-à-tour été qualifiés par eux , de vertus sans exemples et de crimes inouis.

L'on vit surtout l'ancienne noblesse, à quelques exceptions près, bien peu nombreuses, s'empresser d'augmenter l'éclat d'une cour à laquelle elle fut bientôt presque exclusivement admise, ainsi qu'elle l'avait deviné. La reconnaissance de l'empereur fut telle pour ces descendans des anciens défenseurs de Pépin-le-Bref, du comte Eudes, du roi Raoul, et de Hugues Capet, qu'à l'exemple de ces rois de fortune, il les combla de distinctions. Il fit même donner à ses préfets des instructions particulières pour que tous les emplois, et jusques aux mairies des moindres villages, leur fussent peu à peu livrées. Il sentait que cette ancienne noblesse qui, par la nature même de son institution et par l'exemple de ses devanciers, est essentiellement liée aux dynasties qui s'élèvent, devait être un ferme appui d'une quatrième race, après avoir tour-à-tour couronné la seconde et la troisième pour en obtenir des concessions.

Quand la société entière et la génération que nous venions remplacer, oubliait les Bourbons que nous n'avions jamais connus, et ne pouvait soupçonner la possibilité de leur retour; quand les princes de cette famille croyaient eux-mêmes voir dans le mariage de l'empereur Napoléon avec une archiduchesse d'Autriche, l'établissement d'une maison régnante de plus; enfin quand

tous les rois légitimes par la grâce de Dieu , reconnaissaient un empereur légitime par la grâce de Dieu et par les constitutions de l'état, et qu'ils abandonnaient la cause des princes oubliés , pouvions-nous regretter ces princes , les désirer et les servir ? Allons plus loin , la France entière et l'Europe reconnaissant l'ordre de choses récemment établi, n'était-il pas criminel de conspirer contre un gouvernement qui avait obtenu , par l'assentiment universel , tous les caractères de la légitimité la plus authentique , et qui ne pouvait la perdre que du nouveau consentement de tous ?

Il n'a pas moins fallu que l'aveuglement et l'inflexible ambition de l'empereur pour lui aliéner tous les cœurs , et les idées étroites par lesquelles il a essayé de nous faire rétrograder vers l'ancien régime , pour lui ravir l'héritage de la révolution. L'Europe fondit sur la France au moment où l'opinion publique se détachait du chef , au moment où l'on avait essayé de remplacer le mot *patrie* par ceux de *dévouement à la personne de sa majesté*. De là cette explosion unanime contre un despotisme insupportable qui paralysa la défense nationale sur tous les points de l'empire ; de là ces marques d'une allégresse universelle qui signalèrent le retour d'un prince dont le frère disait en se voyant entouré d'une population consolée , *il n'y a qu'un Français de plus ici*.

Je fus du nombre de ceux qui, le cœur plein d'espérance, virent le retour de sa majesté Louis XVIII avec une vive satisfaction, mais qui, fidèle au devoir que leur imposait de premières obligations, ne provoquèrent point en faveur de la révolution qui s'opérait, un de ces mouvemens tumultueux si propres à donner un air de révolte et d'irrégularité aux choses même les plus saintes. En maintenant l'ordre et en attendant les événemens généraux, je formai des vœux pour le bonheur d'un règne réparateur, et faisant le sacrifice de ma part de vanité nationale, je fus consolé par les premières paroles de sa majesté, de voir ce roi et les princes de sa famille obligés, pour venir jusqu'à nous, de marcher à la suite de nos ennemis. Bien que j'aie gémi depuis sur l'étrange direction donnée aux événemens, je n'ai jamais rien fait, dit ou écrit qui prouve que je crusse l'un des monarques les plus éclairés de son siècle, favorable à toutes les opinions imprudentes et à tous les actes extravagans par lesquels des amis indiscrets, ou des ennemis déguisés, préparaient une révolution nouvelle, en réveillant de vieilles haines ou de monstrueuses prétentions.

Tel est le pouvoir de l'oubli du passé, qu'il est absolument vrai que l'empereur Napoléon, tout haï qu'il était sur la fin de son premier règne,

même de ses admirateurs , avait opéré la fusion de tous les partis , et que les hommes qui avaient joué de grands rôles dans les factions les plus opposées de nos dissensions intestines , ne conserveraient qu'un souvenir confus des tristes discordes fomentées par l'esprit de dissidence. Presque toute la population française formait déjà le tribunal de la postérité pour les événemens qui avaient précédé 1800. Il ne restait plus qu'un petit nombre d'hommes marquans, que Bonaparte n'eût pas rapproché de lui , encore parce que ceux-ci avaient dédaigné ses faveurs à l'origine de sa puissance , et ces hommes ayant vu leurs anciens partisans abandonner successivement la cause qu'ils avaient servie, pour s'attacher au nouvel ordre de choses , avaient renoncé de bonne foi à toute idée de changement , et à tout effort pour renverser un monarque qui semblait prédestiné , quand la campagne de Moscou vint relever les espérances d'un parti royaliste.

L'oubli du passé n'était pas plus un vain mot dans la bouche de l'empereur, qu'il ne le fut dans celle du plus grand , du meilleur de nos rois. Certaines personnes trouveront peut-être ridicule que je compare le Corse avec le Béarnais, mais il n'en sera pas moins historiquement vrai de dire, que ces deux princes suivirent absolument la même marche pour

effacer les souvenirs déchirans de la révolution , et les traces sanglantes de la ligue , tandis que les Stuarts perdirent plusieurs fois la couronne d'Angleterre pour n'avoir pardonné que de mauvaise foi.

Par quelle fatalité fallait-il que la présence de Louis XVIII , qui mettait fin à des guerres qui , depuis long-temps , avaient cessé d'être nationales , n'éteignît point tous les ferments de discorde ? Les partis se réveillèrent sous sa domination ; on eut dit , en considérant les premiers symptômes de l'agitation intérieure , que les Français s'apprêtaient à faire l'expérience de quelque nouvelle calamité. Les pamphlets incendiaires tourmentaient l'opinion dans tous les sens , et le petit nombre des écrits qui parlaient le langage de la raison étaient peu lus , parce qu'ils n'irritaient point les ressentimens. Des injures furent journellement adressées aux armées par des hommes qui , n'ayant jamais partagé leurs périls , ignoraient combien les soldats français sont délicats sur tout ce qui porte atteinte à l'honneur. Le nom de Bonapartistes commença à désigner indifféremment tous les hommes de la révolution , soit qu'ils eussent servi la liberté ou le pouvoir arbitraire. La race qui datait de 1789 fut comme proscrite par des vieillards , et

marquée du sceau de la réprobation , pour être tôt ou tard exterminée du milieu du peuple. Des formules injurieuses aux droits des nations, ou que le ridicule de leurs gothiques expressions avaient fait tomber en désuétude , furent remises en vigueur. Des acquéreurs de biens nationaux furent insultés publiquement et impunément dans plusieurs cantons, par d'anciens propriétaires , qui les avaient peut-être anciennement obtenus de quelques confiscations royales. Des réactions provoquèrent partout des réactions. Des fanatiques prétendirent venger leurs injures personnelles au nom d'un roi clément, successeur de Louis XII. Tous les efforts d'une police imprévoyante furent employés à tromper le monarque sur la véritable disposition des esprits. Le ministère sembla s'appliquer à compromettre l'autorité suprême. Louis XVIII, seul inébranlable dans la volonté du bien, s'élevait au milieu des grands de sa cour comme un roc mal affermi dans une mer orageuse, quand les tempêtes l'assiégent, en lui cachant sous d'éblouissans amas d'écume les atteintes dont elles menacent la solidité de ses bases.

J'eusse donné ma vie pour que Sa Majesté eût été à portée de juger par elle-même quelle était la véritable situation de l'esprit public dès le sixième mois de la dix-neuvième année de

son règne , et quand l'enterrement d'une comédienne donna lieu à une émeute à la fois burlesque et tragique , dont les clameurs eussent dû être entendues des Tuileries. Plût au ciel que le roi eût pu lui-même interroger alors ces classes nombreuses et respectables de la société , dont on interprète toujours les vœux en faveur du caprice des princes , parce qu'elles ne peuvent jamais les faire parvenir au pied du trône qu'accommodées à des formes serviles qui les dénaturent , et présentées par des hommes qui ont toujours quelque intérêt à les travestir.

Il ne faut pas que les rois s'y trompent , quellesque soient les marques d'enthousiasme que provoque leur apparition sur un balcon ou à travers une croisée , ils ne doivent rien en préjuger par rapport à l'unanimité et à la nature des sentimens qu'ils inspirent. Il en est de même de ces acclamations qui les accompagnent dans les lieux publics , et particulièrement dans les spectacles , où les loges sont retenues à l'avance , et les cinq sixièmes des billets distribués par les gentilshommes de la chambre. Ceux qui se formeraient une idée de l'amour qu'inspire le prince sur de pareils indices , ressembleraient à des malades qui jugent de la température atmosphérique par le thermomètre de

leur appartement. Nous savons tous aujourd'hui comment se préparent ces explosions de sensibilité factice. Les diverses polices qui se sont succédées depuis que Bonaparte fut nommé consul à vie , pourraient fournir au besoin un tarif exact du prix de tous ces *bravo* que viennent renforcer , quand l'impulsion est donnée par des crieurs à gages , quelques crieurs de bonne volonté qui attendent des faveurs du nouveau gouvernement.

La volonté d'une nation ne doit être présumée que sur la masse des intérêts individuels dont se compose l'intérêt général. Il peut arriver que , par imprévoyance ou par suite d'événemens et de tyrannie , un peuple , pour échapper au mal présent , émette des vœux qui soient évidemment en contradiction avec ses intérêts éternels ; mais ce peuple ne tarde pas , quand il s'éclaire ou quand il s'est débarrassé du joug dont il ne voulait plus , à réclamer ce qu'il est de sa nature de vouloir. Ainsi , de quelques démonstrations que soit environné le trône , celui qui l'occupe doit se rappeler sans cesse la fable des syrènes ; il doit calculer quels sont les véritables intérêts du plus grand nombre et de ceux qui peuvent le maintenir ; il doit régner dans ces intérêts , s'il veut régner long-temps et ne pas régner pour une faction.

Le peuple français a tour-à-tour applaudi, au 14 juillet 1789, au 10 août 1790, au 9 thermidor, au 18 brumaire, au 12 mai 1814, etc. ; mais ceux qui l'ont imprudemment accusé de légèreté n'ont pas réfléchi que, trompé par les gouvernemens abattus, et plaçant son espoir dans un gouvernement naissant, il n'a pas cessé d'être conséquent, et n'a repoussé des dominations successives, que lorsque celles-ci tentaient de substituer leur intérêt particulier à l'intérêt général, et leur politique propre à celle qui est seule avantageuse à la nation.

Il serait aujourd'hui impossible de tromper les Français sur leurs véritables intérêts, et l'on ne parviendra point, avec les plus beaux raisonnemens, à leur persuader qu'ils veulent ce qu'ils ne veulent réellement pas. Le soin que chaque gouvernement qui en a remplacé un autre a pris de signaler les erreurs, les sottises ou les projets de ses prédécesseurs ; les reproches que les moindres écrivains ont faits à la puissance qui n'était plus redoutable, ont rendu familières à tous les hommes qui savent lire, des vérités que connaissaient à peine autrefois de graves personnages qui figuraient dans les conseils des monarques. Les plus légères fautes des dépositaires du pouvoir et les moindres conséquences qui en peuvent résulter, n'échappent plus à la

multitude ; elle devine jusques au but dans lequel se répandent de simples bruits de cour ; elle devine ce qu'on prétend faire par ce qu'on dit , et son bon sens doit réduire désormais la politique des rois à la franchise la plus complète envers ceux qu'ils sont appelés à rendre heureux , et dans le bonheur desquels il ne peut jamais entrer d'être trompés pour quelques motif que ce puisse être.

Je ne conçois pas de plus grand crime que celui de mandataires infidèles ou de ces flatteurs sans mission , qui cherchant à persuader aux rois que les peuples leur rendent une sorte de culte , par cela seulement qu'ils sont puissans entre les hommes , étouffent les soupirs des opprimés par des concerts de louanges. Ce crime tient à la nature de la monarchie , et devient plus commun , à mesure que la monarchie est plus vaste et moins solide ; comme si les imposteurs qui s'en rendent coupables , prévoyant la chute des princes qu'ils bercent , se hâtaient d'obtenir le salaire de leur adulation , pendant que ces princes peuvent encore payer l'énormité des flatteries. Il est remarquable que ce soit à mesure que l'empereur Napoléon ébranlait sa puissance , en lui donnant trop d'extension , et qu'il pouvait récompenser sans mesure , que les adresses corruptrices se multiplièrent de toute

part. Bientôt ceux auxquels le moindre emploi donnait un prétexte pour brûler de l'encens, ne trouvèrent plus de terme pour peindre l'amour, la reconnaissance, la fidélité et le dévouement des nations gémissantes dont le maître leur partageait libéralement les dépouilles.

Les adresses des préfets, des maires de bonnes villes, de présidens de cours, d'évêques, de gouverneurs de province, et de certains généraux, sont rarement des documens sur lesquels on puisse juger de l'affection et des désirs du peuple.

Malgré les protestations de fidélité que les autorités adressaient de toute part à l'empereur Napoléon, peu d'instans avant celui où il se vit contraint d'abdiquer pour la première fois, il y aurait une insigne mauvaise foi à soutenir que cette abdication, toute irrégulière qu'elle fût, ne satisfît point la grande majorité des citoyens. La France était réduite à de tels abois, qu'elle eût accepté tout gouvernement consolateur qui eût promis de cicatriser ses blessures; aussi un transport d'allégresse, provoqué par la lassitude, sanctionna-t-il le retour des princes de la maison de Bourbon, quoiqu'il ne fût pas démontré que le vœu national les rappelât. Tous les vrais patriotes, satisfaits des promesses qui leur furent faites, s'imposèrent le devoir

d'étouffer jusques aux craintes fondées que devaient leur inspirer les prétentions de la plupart des personnes qui les accompagnaient.

Cependant la disposition des esprits changea avec une surprenante rapidité. Il n'entre pas dans mon plan d'examiner quelles furent les causes de ce changement, que je me bornais à observer en silence. La cour les sentit, quand elle fit, au milieu du mois de mars dernier, mais trop tard, des concessions qui n'étaient plus que la satire des opérations antérieures du ministère. Un ébranlement général se faisait remarquer dans toutes les parties du corps social dès janvier 1815. Les personnes éclairées, qui sentaient le mieux combien le règne de Louis XVIII eût pu devenir réparateur, prévoyaient avec douleur que le plan qu'avait suivi le gouvernement dans sa durée avait rendu sa ruine certaine, elles en prévoyaient l'instant : prévoir un malheur n'est pas en désirer l'accomplissement.

Celui que de grandes infortunes, les injures de ses détracteurs et les fautes de ses ennemis semblaient avoir lavé d'une partie des crimes qu'on lui avait naguère reprochés ; celui qui, du sommet de son rocher ferrugineux, pouvait parfaitement juger de la position de la France, par la seule lecture des journaux, Bonaparte,

en un mot , ne vint que s'emparer d'un mouvement auquel ceux qu'on appelle actuellement *ses adhérens* étaient évidemment étrangers , et que le dessein mal déguisé d'une contre-révolution complète aurait tôt ou tard décidé.

Que l'on avance qu'une armée de traîtres et de prétoriens rappela son empereur et le remplaça sur le trône , malgré la volonté de la nation comprimée , j'aurai le courage de justifier mes camarades , en examinant jusqu'à quel point sont fondées ces impolitiques inculpations , et je saisirai cette occasion de le faire , parce que l'armée devant être licenciée , ou n'existant déjà plus , je n'aurai pas à craindre de l'exaspérer en rapportant ses regards sur le passé ; cette justification pourra même devenir utile , car Sa Majesté devant nécessairement un jour revenir à l'ancien système militaire , et la plus grande partie des individus licenciés devant rentrer dans la composition des corps à venir , il est essentiel qu'il ne s'établisse pas dans l'armée future deux esprits opposés , ce qui arriverait inévitablement si l'on permettait que les anciens soldats fussent chaque jour flétris du nom de traîtres , par des pamphlets incendiaires.

J'en appelle aux gens de cœur , quel effet a jamais produit sur eux l'insulte ou la menace ? Qui ne serait tenté de nier même une vérité

démontrée , dont on voudrait faire convenir le pistolet sur la gorge ? Il n'y a que les lâches qui ne sachent point ce que produit un reproche outrageant sur une âme loyale. Les insultes faites à l'armée , même après son licenciement , retombant sur ceux qui l'avaient composée , et qui vivent encore , auraient , dans l'avenir , plus d'une conséquence funeste , que je ne veux même pas signaler par amour pour l'ordre ; ce ne peuvent être que des ennemis de l'ordre établi qui les vomissent. Eh quoi ! le passé ne servira pas une fois d'exemple ! Ne sait-on pas qu'en poussant au désespoir , par l'opprobre dont on les couvre , des soldats épars , ils sont bien plus dangereux que s'ils étaient réunis dans des cadres et sous des chefs qui les maintiennent du moins , contents ou irrités , par la force de la discipline inexorable ! Ne réfléchira-t-on pas que nos fils , nos frères , nos parens n'ont pas cessé d'être Français parce qu'ils portaient un casque , un schakos ou un bonnet de grenadier ?

L'armée essentiellement nationale , puisqu'elle se composait par la conscription des enfans de tous les citoyens sans distinction de classe , et que depuis la révolution elle était commandée par des officiers sortis de ses rangs , et non d'une caste privilégiée ; l'armée nationale avait été dégagée par la république du serment qu'elle lui

fit en 1792. Un nouveau serment libre , puisqu'il ne fut prêté sous l'influence d'aucune force étrangères , transféra à l'empereur le droit d'exiger la fidélité des soldats dont la patrie lui confiait le commandement. Pendant dix années de travaux elle fut fidèle à sa parole ; elle souffrit beaucoup, mais ne murmura jamais. Des événemens qu'elle n'avait pas cru possibles contraignirent celui qui l'avait si souvent conduite à la gloire de renoncer à l'honneur de l'y conduire encore. L'armée accepta-t-elle librement ce douloureux sacrifice ? et que fit-on pour l'en consoler ?

Mais en appelant l'armée affaiblie , demeurée sans chef et sans liaison dans ses parties, et vis-à-vis six cent mille baïonnettes ennemies agissant de concert ; en appelant l'armée à prêter aussitôt un nouveau serment , fut-elle consultée sur le choix de celui qu'elle devait reconnaître comme elle l'avait été en l'an 12 ? put-on la croire liée par des promesses illégalement obtenues sous l'empire de la force et de la nécessité ? En convenant même que le roi auquel on la livrait, fut par droit d'héritage le maître absolu de la France , à laquelle il donnait une autre cocarde , l'armée de la révolution , formée dans d'autres idées , habituée à se rallier autour de l'étendard tricolore , ne devait-elle pas être préparée et organisée en armée royale, avant qu'on pût exiger d'elle aucun enga-

gement valide , en ménageant le nouveau point d'honneur qui la caractérisait ?

Eh quoi ! ce n'était pas assez qu'on exigeât d'elle le sacrifice de ses aigles , de ses couleurs et de ses numéros , on voulait encore qu'elle oubliât en vingt-quatre heures jusques à sa gloire , parce que le nom de Napoléon se mariait à ce souvenir ? On trouvait tout naturel qu'après avoir été pendant quinze ans les compagnons de Bonaparte , les soldats l'abandonnassent du jour au lendemain. Et l'on regarda comme une flétrissure qu'ils aient refusé de suivre de nouveaux maîtres dont ils n'avaient entendu parler que depuis quelques mois , et qu'ils n'avaient jamais vus dans les batailles.

Pour avoir le droit d'exiger de l'armée une obéissance passive et une fidélité à toute épreuve , il eût fallu d'abord la dégager légalement de son ancienne parole en donnant à son nouvel acte de soumission , et dès que le départ des forces étrangères en laissa la faculté , ce caractère d'indépendance et de consentement libre , qui peut seul s'allier avec l'honneur en élevant le courage. Rien n'était plus facile , mais on avait dédaigné de le faire , on avait séduit des généraux et l'on croyait avoir gagné les soldats.

Ces choses sont tellement positives , que ce fut en raison inverse de l'éminence des grades , que

l'armée se prononça en faveur de celui qui débutait par abolir la noblesse et en proclamant la souveraineté des peuples. Les maréchaux et beaucoup d'officiers supérieurs que la cour avait paru caresser, furent beaucoup moins empressés à seconder la révolution qui s'opérait avec une si étonnante rapidité.

Les vieux serviteurs de l'armée de Condé ou des bandes vendéennes avaient revu avec attendrissement l'antique drapeau sous lequel ils marchèrent pendant deux ou trois ans, et ils ne concevaient pas que les soldats français revissent avec des transports d'allégresse ces couleurs nationales, que pendant vingt campagnes ils avaient fait respecter de l'Europe entière. Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas Bonaparte que l'armée saluait empereur vers Grenoble, mais celui qu'elle crut le restaurateur des libertés publiques, et qui lui rendait des signes regrettés, avec le droit de ne plus se reprocher ses exploits.

N'est-il pas notoire que l'armée, toujours fidèle à la patrie, avait abandonné successivement les généraux les plus célèbres quand on était parvenu à lui faire suspecter leurs intentions, tandis que le sacrifice de ce qu'elle regardait comme le signe représentatif de son civisme, lui fut toujours douloureux ? On peut même assurer que tout militaire français eût promptement oublié

Bonaparte si la cocarde fût demeurée la même. Sans doute de puissans motifs qu'il ne nous est pas permis de juger , ne permirent pas alors qu'une chose si simple en apparence confondît à jamais tous les signes de ralliement, et ôtât aux agitateurs des moyens futurs de réunir des mécontents sous une bannière qu'il a été long-temps honorable de suivre.

Quant à la nation , qui ne se compose pas moins des hommes des campagnes, que des caillettes des grandes villes, il est certain qu'elle n'opposa à l'invasion de Bonaparte qu'une force d'inertie , partout où elle ne l'accueillit pas avec empressement. Je ne sais qui l'on prétend tromper en affirmant que les troupes seules montrèrent la plus vive allégresse sur le passage de l'empereur , tandis que la population entière des villages et des champs se précipitait en foule autour de lui. Ce n'était pas non plus Bonaparte que tous les citoyens des départemens de l'Ouest voulaient accompagner jusque dans Paris , c'était celui dans lequel on plaçait des espérances , que l'on croyait changé par le malheur , retrempé dans l'exil, et capable de rendre à la France le repos intérieur basé sur le maintien des bienfaits de la révolution , et la dignité extérieure fondée sur l'attitude imposante de la force militaire. Et lorsqu'on demandait aux paysans de

certaines départemens qui replaçaient à l'envi le drapeau tricolore dans les mairies ou sur les clochers, s'ils ne craignaient pas la guerre civile, on les entendait redire : « Nous n'avons qu'un » ennemi par village. »

Les malveillans qui supposent qu'une conspiration dès long-temps ourdie par les *bonapartistes* avait préparé le retour de l'empereur, devraient se rappeler;

1°. Que la garde de cet illustre captif était confiée à la marine française, dont le ministre, qu'on n'accusera pas, je pense, d'avoir été un agent de Napoléon, aurait cependant une teinte de culpabilité dans une évacion qu'il pouvait prévenir, en ordonnant des croisières mieux entendues;

2°. Que le ministre de la police eût bien mal rempli sa charge, si pendant onze mois il n'avait pas découvert des traces d'une menée qui, pour atteindre son but, aurait nécessité plusieurs voyages à l'île d'Elbe, et des correspondances d'autant plus faciles à intercepter, qu'elles eussent existé entre un plus grand nombre de coupables répandus sur un grand nombre de points;

3°. Que l'Angleterre elle-même, qui, dit-on, n'avait pas moins d'intérêt que nous à ne plus laisser aborder Napoléon sur le continent, paraît avoir été encore plus négligente dans cette cir-

constance que le ministère français , et n'a pas fait la moindre recherche de ceux qui ont laissé échapper l'empereur.

Quels sont les hommes que pendant son règne éphémère Napoléon aie récompensé pour l'avoir exhumé de son tombeau politique ? quels sont ceux que je trouve compris dans le décret du 24 juillet , qui aient reçu de lui quelque faveur insigne et ostensible , qu'eût certainement mérité un pareil acte de dévouement ? On ne peut nier que Napoléon fut prodigue de grâces : il récompensait avec générosité les créatures qui lui rendaient des services personnels. Jamais il n'oublia le moindre individu dont le hasard lui avait une fois signalé le nom : il aimait à s'entourer des personnes qu'il croyait lui être dévouées. Après son retour miraculeux , éleva - t - il quelques ducs au rang de princes , quelques comtes au rang de ducs ? créa-t-il de nouveaux maréchaux ou d'autres ministres d'état ? S'il employa , dans leurs anciennes et éminentes fonctions , quelques-unes des personnes qui sont maintenant accusées , s'il appela M. Carnot à un ministère , c'est qu'il fallait bien qu'il employât quelqu'un ; et l'empereur eut toujours pour système d'employer indistinctement tous les hommes capables d'être utiles , qu'ils eussent ou qu'ils n'eussent pas pris part dans les gouvernemens antérieurs.

Que fit - il pour MM. Durbach , Arnault ,

Félix Desportes, Garau, Garnier de Saintes, Félix Lepelletier, Barrère, Dirat et Mellinet, dont plusieurs ne furent pas même replacés dans leurs anciens emplois, ou n'en eurent jamais sous aucun de ses règnes? Et quant à moi que lui demandai-je, et qu'en ai-je obtenu? M'a-t-on vu, comme tant d'autres qu'on ne proscrit jamais, assidu à ses levers ou quêter un de ses regards? Je ne me souviens pas de m'être présenté à lui depuis Dresde, après la bataille de Würschen; je ne le revis qu'au Champ-de-Mai, et dans la solennelle séance du 7 juin. Ai-je importuné quelque ministre pour rien qui me fût personnel? Si j'ai usé de l'accès que me donnaient mes liaisons auprès de gens en place, ce ne fut que pour servir plusieurs de mes amis, bassement dénoncés comme royalistes.

Qui ne serait tenté de reconnaître, dans une liste où tant de noms sont étonnés de se trouver ensemble, et souvent à la place d'autres noms, le doigt de divers agens subalternes qui, par d'anciennes haines ou par d'anciennes liaisons, ont rappelé au pouvoir des personnes qui depuis que des actes arbitraires les éloignèrent des affaires, n'y ont plus pris de part? N'est-on pas surpris de rencontrer, parmi des prétendus *bonapartistes*, des hommes qui, dans la dernière assemblée où ils ont reparu, n'ont pris

la parole que pour abattre Bonaparte, rallier les partis, empêcher les dissensions, donner l'exemple de la sagesse et de la modération, et qui, de l'avis général, ont effacé par une conduite prudente et noble jusqu'au vernis défavorable dont la prévention les avait couverts?

Comment peut-on supposer sérieusement qu'une conspiration qui embrasse une si grande quantité de complices, qu'en châtiant près d'une soixantaine d'entre eux, on en épargne encore un plus grand nombre, aie jamais pu exister, ou qu'elle soit parvenue aux résultats qu'on s'en était promis, chez une nation comme la nôtre? Les Français ont-ils jamais su conspirer? Ne sont-ils pas trop impétueux, trop francs, et ne disent-ils pas trop ce qu'ils veulent? A peine sauraient-ils garder un secret, si les lois de l'honneur qui les dirigent dans toutes leurs actions ne leur en faisaient un devoir sacré; et ces lois de l'honneur sont-elles compatibles avec le parjure et les menées sourdes?

Est-il d'ailleurs un des conspirateurs désignés qui aie sollicité une grâce de l'empereur au nom des services qu'il lui aurait rendus pendant la fin de 1814 et le commencement de 1815? Aucun d'eux s'est-il vanté, dans un temps où l'on eût pu s'en faire un mérite, à l'exemple des personnes qui disent avoir travaillé au retour du

roi ; aucun d'eux s'est-il vanté d'avoir préparé le retour de Bonaparte ? Serait-ce qu'ils fussent plus modestes que de soi-disans royalistes qui ne font rien pour rien , ou qu'ils n'eussent aucun véritable motif de se faire valoir près de l'empereur , pour des services qu'ils ne lui avaient pas effectivement rendus ?

On ne doit pas omettre à ce sujet de rapporter le mot de l'ami fidèle de Napoléon , voyant l'empressement avec lequel un courtisan semblait insinuer , pour faire oublier les cocardes blanches et les lis dont sa femme avait autrefois inondé certain carrefour de Paris , qu'il n'était pas étranger au retour qui comblait , disait-il , les vœux de la France ; il lui imposa silence en disant : *Si quelqu'un se vante à vous d'avoir fait partie d'une conspiration pour rappeler Sa Majesté , vous pouvez répondre que cela est faux.* Des personnes graves et de sens jugèrent par ces paroles que l'empereur était venu se placer sur le trône sans le secours d'aucun agent étranger ou intérieur , par la seule force des choses , et comme un projectile lancé par l'explosion du mécontentement général , parce qu'il avait su se trouver dans la ligne d'action.

Je n'examinerai point ici , pour justifier ma conduite , jusqu'à quel point un citoyen qui n'a-

vait contracté aucun engagement direct avec le gouvernement précédent, qui n'avait rien demandé ni obtenu de lui, qui ne devait point le grade qu'il possédait aux faveurs de ses ministres, mais à des services antérieurs à son établissement, devait se regarder comme lié à l'existence d'un pouvoir, qui ne voyant pas la possibilité de se maintenir par les seules efforts du peuple, allait chercher des secours chez les puissances qui depuis vingt ans faisaient la guerre ou la paix avec ce peuple, sous quelque forme de gouvernement qu'il eût adopté. De ce que le gouvernement et le peuple paraissaient s'abandonner mutuellement, s'en suivait-il qu'un citoyen fût dispensé de servir dans son pays quand celui-ci réclamait son zèle, et qu'il dût l'abandonner parce qu'il était menacé d'une usurpation intestine ou d'une agression extérieure ?

Si l'on fait un crime à la plupart de nous d'avoir accepté à cette époque l'honorable titre de représentant, j'examinerai quelle était la situation de la France quand la chambre, soit qu'on la considère comme légalement ou illégalement convoquée, n'en eût pas moins le droit de se former ; je dis légalement ou illégalement convoquée, parce que lorsque le peuple s'assemble, quel que soit le mobile qui provoque sa réunion com-

plète et régulière, ce que le peuple décide est la décision du souverain, et que le souverain décida par ses élections, qu'il voulait qu'il existât une chambre par laquelle il entendait être représenté.

Le gouvernement paraissait n'avoir fait, avant de quitter Paris, que des démonstrations pour s'opposer à la marche de l'empereur. On eut dit qu'il n'avait voulu sonder que l'opinion en envoyant contre lui deux princes du sang royal, et que peu, satisfait du résultat de leur mission, il ne comptait pas assez sur l'attachement du peuple pour résister par son secours. Ils ne se transportaient point auprès du duc et de la duchesse d'Angoulême, qui cherchaient dans l'élan des cœurs méridionaux, des moyens de soutenir le trône chancelant. Pour éviter, disait-on, la guerre civile, il paraissait mettre toute sa confiance dans les forces étrangères qu'on annonçait devoir le restaurer bientôt. Il se regardait comme trahi par une armée à la fidélité de laquelle on faisait un appel, après l'avoir aigrie de toutes les manières et en la laissant menacer d'un prochain châtiment dans mille écrits. Il avait enfin ordonné en s'éloignant de la capitale, la dissolution des deux chambres convoquées à l'instant du danger, de sorte qu'il n'existait plus d'autorité autour de laquelle pussent se réunir les Français

que leur position ne permettait pas de suivre le roi.

Nous étions menacés de l'anarchie la plus complète, des mouvemens anarchiques étaient prêts à éclater à la voix des agitateurs de toute espèce; des actes de violence commis dans diverses parties de l'empire, présageaient le plus funeste avenir; l'imprudence avec laquelle des hommes qui ont la prétention d'être exclusivement Français, avaient proclamé leurs projets de St. Barhélemy royale, l'élan également réacteur qui portait sans réserve vers Bonaparte les citoyens dont l'existence civile ou politique, les opinions, les propriétés, les réputations avaient été menacées, tout semblait entraîner le corps social vers sa prochaine dissolution. Le premier chef de troupes qui eût prétendu résister à l'invasion, eût inévitablement allumé la plus terrible des guerres civiles, à la fureur de laquelle eût été peut-être sacrifié en entier le parti que sa faiblesse numérique eût mis hors d'état de soutenir la lutte, et avant que quelqu'appui étranger eût eu le temps de le secourir. Des calamités sans nombre fournissaient à celui qui venait s'emparer du trône, l'occasion unique de reconquérir la popularité qu'il avait une fois perdue, et le prétexte d'en profiter pour rétablir le pouvoir absolu dont le malheur des temps eût pu lui laisser la faculté d'abuser.

Quel eut été le résultat du refus d'une nation à laquelle l'empereur, dont on connaissait la tendance au despotisme , proposait de rentrer dans ses droits imprescriptibles de souveraineté ? Qui dans ce moment eut pu ne pas vouloir siéger dans une chambre où l'on allait courir le double danger , ou de résister tôt ou tard aux volontés redoutables de Bonaparte victorieux , ou d'encourir l'implacable haine de ses ennemis , s'il tombait vaincu ? Tout refus dans ces circonstances calamiteuses n'eut-il pas autorisé le conquérant à prolonger sa dictature , et si , comme le disent certains royalistes qui voient des *bonapartistes* partout , Napoléon conserve encore un parti si formidable , qui peut calculer ce qui fût arrivé , s'il se fût décidé , appuyé de son parti tout puissant , à s'ériger en tyran et à n'écouter que les conseils violens de ses fauteurs de tyrannie ?

Cependant le dépositaire du despotisme rentre dans le palais des rois , il n'est point trompé par les cris tumultueux de joie qui l'y accompagnent ; il démêle , à travers leur confusion , la voix des vrais amis de la patrie , qui réclament pour les droits du peuple. Calculant ses intérêts du moment , il sent que pour conserver l'autorité , dépouillée du prestige des victoires , il doit y poser lui-même des limites , et imiter une fois la sagesse du monarque qu'il détrône. Il frémit en considé-

rant les progrès qu'a fait l'esprit public en son absence, par le souvenir de ses oppressions, comparées aux vacillations d'un ministère qui, pendant sa durée, sembla avoir pris à tâche de diriger la marche du gouvernement dans le sens qui pouvait seul faire oublier les fautes de Bonaparte, et faire méconnaître les vertus de Louis XVIII. Il sent que n'ayant plus les moyens d'éblouir le peuple par une gloire dont il partageait l'éclat avec lui, ou de l'occuper même par des revers lointains que son patriotisme avait mis plusieurs fois de l'ostentation à réparer, il est nécessaire d'adopter un autre système et de s'abandonner au torrent de ces idées généreuses dont les flots se sont accrus par la barrière que lui-même, le premier, avait inutilement tenté d'y opposer depuis son couronnement; il appelle à lui une représentation nationale telle, qu'étayé par cette représentation, sa cause puisse devenir nationale. Non seulement les anciens électeurs, mais encore toutes les classes de la société, doivent concourir à sa formation. Il jette les bases de cette ordonnance, rendue depuis par sa majesté, dans laquelle il est dit que de nouveaux votans, pris parmi les hommes qui ont rendu le plus de service à l'état, seront ajoutés aux collèges électoraux. Je ferai seulement observer que l'empereur considéra la décoration de la légion-

d'honneur , que le roi lui-même a institué *grande récompense nationale* , comme désignant beaucoup mieux ceux qui doivent voter en mémoire de services rendus à l'état , que le choix arbitraire d'un magistrat dont tous les pouvoirs émanent de l'autorité royale.

A la voix du dictateur qui cède aux inévitables lois de la nécessité , les collèges se réunissent pour user d'un pouvoir qu'ils tiennent du peuple. La représentation s'organise avec une incroyable rapidité , parce que chacun sent combien elle est indispensable. Dans un très-petit nombre de cantons il ne se présente à la vérité que la minorité des électeurs , dont presque toute la majorité raisonnable vote ailleurs pour ne point abandonner à l'esprit de parti , par une bouderie puérile , des choix dont il peut résulter de grands biens ou de grands maux. Nulle part il ne s'élève le moindre trouble au sujet des élections ; la plus grande indépendance préside ; les noms des bonapartistes , des patriotes et des royalistes sortent également des urnes électtorales , parce que les électeurs , animés du meilleur esprit , ne reconnaissent d'autres titres d'élection que ceux que donne un patriotisme pur , qualité indépendante de toutes les opinions. Je dois en convenir , ayant été assez heureux pour rendre quelques services à ma ville natale , je regardais le

choix qu'elle voulut bien faire de moi comme la récompense la plus flatteuse que j'en eusse pu obtenir, récompense qu'il eut été absurde et indécent de ne pas apprécier, quand je trouvais mon nom associé à celui de six collègues, qui méritent à plus d'un titre le haut degré d'estime dont ils jouissent dans mon département.

Par une de ces inconséquences bien déplorables de l'esprit humain, ces mêmes hommes, admirateurs exagérés de la chambre au 22 juin, en appellent aujourd'hui les membres des *bonapartistes*, imitant ces énergumènes de 93, qui appelaient *aristocrates* toutes les personnes qui ne portaient pas leur bonnet rouge. Ils nous reprochent d'avoir siégé à la voix de l'usurpateur, quand nous n'avions obéi qu'à la volonté de la masse électrice; ils disent que nous avons voulu imposer des conditions à notre prince légitime, quand nous préparions les bases d'un pacte social dont l'acceptation eut prévenu bien des maux; ils prétendent que nous étions en rébellion contre le roi, quand nous n'étions armés que contre le despotisme; ils nous accusent d'avoir retardé l'entrée de Louis XVIII dans Paris, quand nous ne résistions qu'aux étrangers qui le ramenaient et qui pouvaient un jour le tyranniser; ils feignent enfin d'oublier que la majesté de notre contenance, nous préservant d'un 18 brumaire, renversa le-

galement le colosse d'autorité contre lequel toutes les forces de toute l'Europe semblaient inutilement croisées ; je dis *légalement*, attendu que notre assemblée, éminemment nationale, et dans le sein de laquelle l'empereur déposa la couronne, avait seule mandat pour la lui redemander, par cela même qu'elle émanait directement du souverain, tandis que le sénat qui, en 1814, prononça la déchéance, n'ayant d'existence que par celui qui l'avait créé, doté, comblé de titres et de richesses, n'avait nul droit de s'élever contre le maître dont il avait sanctionné tous les désordres, et ne fit dans la journée du 2 avril, qu'un acte odieux d'ingratitude, acte irrégulier qui n'avait rien d'obligatoire pour celui qui en était l'objet.

Mais à quoi nous étions-nous engagés en acceptant le titre de représentans du peuple ?

1°. A concourir de tous nos efforts à la défense de l'indépendance nationale et au maintien de l'intégrité du sol de l'empire, dont les limites paraissent être tellement arrêtées par la nature ainsi que par la conformité d'institutions, de mœurs, et de langage depuis plus d'un siècle, qu'il semble impossible que les autres grands états, encore agrandis depuis ce temps, puissent songer à la démembrer, même dans leur intérêt à venir.

2^o. A nous opposer de tous nos moyens à tout projet de conquête et de guerre extérieure, qui aurait un autre but que de faire respect les frontières, et les droits que la nation croit avoir de se donner un gouvernement analogue à l'état de sa civilisation.

3^o. A n'accorder au chef de l'état le sang des enfans de la patrie, et les trésors des citoyens, que pour repousser d'injustes agressions, et jamais sans avoir examiné, avant de commencer les hostilités, si toutes les voies honorables d'accommodement avait été tentées.

4^o. Enfin, à réunir en un seul corps et dans une même pensée, les lambeaux de nos constitutions éparses, dont les écrits des plus grands hommes des derniers siècles, les exemples donnés par nos voisins, les leçons que nous avons tirées de vingt-cinq ans d'expériences, et les besoins actuels de toutes les classes de la société, fournissent la composition, ou plutôt, pour me servir de l'expression à la fois élégante et forte qu'un de nos collègues les plus distingués employa dans la tribune : « Dont un législateur invisible... le temps... a pris soin de préparer les bases indestructibles. »

Lorsque nous reçûmes ces instructions tacites, l'empereur se trouvait à la tête d'une armée de trois cent mille hommes, qui, par des renforts

venant de toute part , devait être vers la fin du mois portée presque au double. Sa réputation militaire , l'ardeur que sa présence inspirait aux soldats , le désir que montraient ceux-ci de venger des revers récents , tout faisait présumer au moins une victoire sur le corps ennemi que l'empereur atteindrait le premier , surtout si , ne lui donnant pas le temps de se réunir à d'autre corps , il l'attaquait à nombre seulement égal. Les places fortes étaient armées et approvisionnées ; la population entière des départemens orientaux , couverte par un grand fleuve , adossée à des défilés et à des gorges faciles à défendre , se levait en masse pour contenir les Germains et les peuples du Nord ; les troubles de l'Italie et la disposition des esprits vers les rives du Pô , semblaient , pour quelque temps , préserver nos frontières alpines de toute attaque sérieuse ; notre artillerie et le matériel de l'armée étaient dans un état florissant ; l'armement , l'équipement et le service administratif des troupes s'effectuaient avec une inconcevable célérité.

Quels eussent été , dans cette situation de choses , les résultats d'une bataille gagnée , et qui , de l'aveu des coalisés , qui rendent au moins justice à ceux qu'ils ont combattus , fut plus d'une fois au moment de l'être ? Que fut-il arrivé , si l'empereur victorieux fût entré à Bruxelles où

on l'attendait , en contraignant l'armée anglaise forte , avant l'action , de cent mille hommes , et qui en avait perdu quinze mille , à se retirer sur Anvers , peut-être même à s'y embarquer , après avoir perdu encore autant de monde pendant sa retraite , comme il arriva dans celle de Galice en 1808 ? Les Prussiens , affaiblis par le combat du 16 , eussent-ils attendu que , n'ayant plus à craindre lord Wellington , l'empereur les attaquât de nouveau avec les corps de son armée qui n'avaient pas donné , ou qui avaient le moins souffert à Fleurus et à Mont-Saint-Jean , surtout quand ils étaient séparés du Rhin par un pays presque en insurrection , et dans lequel ils n'étaient pas même échelonnés ?

Quel eût été le ressort que de pareils événements eussent donné à tous les Français ? La France n'eût-elle pas repris cette attitude imposante qui devrait la caractériser ? Les ennemis n'eussent-ils pas entrevu la possibilité que nous eussions continué l'offensive avec de grands avantages , et en faisant un appel à tous ceux qui eussent entendu leurs véritables intérêts ? ne peut-on pas raisonnablement assurer que de tels événements , si possibles , eussent suspendu la marche des coalisés qui n'avaient point encore porté leurs pas sur notre territoire ? N'est-il pas probable que la Grande-Bretagne , avare du sang

de ses soldats autant qu'elle est prodigue de ses billets de banque , eût été profondément épouvantée de la profondeur de sa blessure , et qu'elle nous eût laissé le temps de respirer avant que de remettre des troupes nationales en campagne ?

C'est alors que la France , voyant reverdir ses lauriers , eût pu réclamer sans orgueil , mais sans honte , une paix honorable à des conditions modérées. C'est alors que la représentation nationale eût saisi l'occasion favorable d'établir les droits de ses représentés , et que si l'empereur n'eût pas été capable d'apprécier le nouveau genre de gloire qui lui eût été offert , il eût été demandé au ministre des affaires étrangères , si dans les bases des négociations offertes aux puissances coalisées , il avait été question de les inviter à déclarer la conduite qu'elles tiendraient , si Bonaparte abdiquait purement et simplement la souveraine puissance ?

Les cabinets de l'Europe avaient solennellement proclamé qu'ils ne faisaient la guerre qu'à l'ambition insatiable d'un seul homme , n'eussent-ils pas senti alors combien la force des mandataires du peuple leur donnait la plus solide des garanties d'une paix durable , et qu'ils n'auraient pas désormais à redouter les projets gigantesques d'un prince à jamais impuissant pour épuiser l'état ? N'eussent-ils pas surtout mûrement ré-

fléchi , avant que de s'abandonner aux chances d'une guerre devenue nationale de notre côté , à tous les dangers qui pouvaient en résulter pour leur puissance ? La voix de la nature , secondant aussi celle de la politique , eût peut-être acquis la force qui lui a manqué pour toucher le cœur d'un puissant monarque , qui dans l'état actuel des choses croit devoir y demeurer sourd , parce qu'il préfère le repos de ses peuples à l'agrandissement de son illustre maison.

Il est possible que , dans cette hypothèse , les descendans de Robert , comte de Clermont en Beauvoisis (sixième fils de Louis IX , qui , par son mariage avec Béatrix, fille d'Agnès de Bourbon , est devenu le chef de la maison aujourd'hui régnante) , se trouvassent remplacés sur le trône par un rameau des tiges confondues de Habsbourg et de Lorraine , comme la lignée de Charlemagne en fut exhérédée , en 984 , dans le personne de Charles , duc de Lorraine (fils de Louis d'Outremer , et oncle de Louis V , dernier roi de la seconde race) , par Hugues Capet , arrière-petit-fils du gouverneur d'un duché , et comme deux cent trente-trois ans auparavant , la descendance de Mérovée en avait été éloignée par le couronnement de Pepin-le-Bref , que le peuple , les seigneurs et les évêques préférèrent aux rois fainéans , et aux descendans de Clo-

taire II, par Caribert, roi d'Aquitaine, qui devinrent la souche de l'ancienne maison d'Armagnac.

J'en appelle au cœur magnanime des princes éclairés dont toutes les pensées, toutes les démarches et toutes les paroles ont si bien fait connaître jusqu'à quel point ils désirent la prospérité et le repos de la France ; faisant à la paix du monde un sacrifice conciliateur, n'eussent-ils pas applaudi les premiers au nouvel ordre de choses, qui, remplissant leurs nobles vues, où il n'entre rien de personnel, eût mis fin à des déchiremens auxquels il n'avait point été en leur pouvoir de porter remède, et dont ils avaient même été quelquefois le prétexte ?

Ce n'est pas que l'on entende établir que la gloire et le bonheur de la France fussent incompatibles avec le retour des enfans de saint Louis, auxquels nos victoires pouvaient offrir des chances honorables et sans inconvénient pour la suite, de confondre leurs droits d'hérédité avec ceux que leur eût donné un libre consentement de la nation ; consentement qui, j'en atteste le ciel parce que j'éprouve au fond de mon cœur, eût été donné avec la ferme volonté d'y demeurer fidèle par la totalité des vrais Français sans restriction. En effet, que veulent donc les Français, qui ne puisse s'allier avec la splendeur d'une famille qui compte dans une longue succession de siècles,

parmi tant de héros dont ses diverses branches peuvent s'enorgueillir :

Ce comte de Paris (Eudes , devenu roi de France) , qui , à la tête des seuls habitans de cette capitale , la défendit vaillamment contre un nombre prodigieux d'ennemis venus du nord , et qui furent obligés d'en lever le siège !

Ce duc de France (Hugues l'abbé) , qui ne voulut point être roi , parce qu'il ne croyait pas encore pouvoir régner pour le bonheur de son pays , et qui vit sans jalousie la couronne décernée à l'un de ses alliés par les femmes , du consentement des grands de l'état !

Ce seigneur à la fois guerrier et politique (Hugues Capet) , qui établit si bien sa famille sur un trône pour lequel il n'était pas né , mais qui crut l'occuper légitimement parce qu'il en était digne , et qui ne regarda pas comme un rebelle ce seigneur de Périgord , qui lui répondait : *Ceux qui vous ont fait roi m'ont fait comte* , prétendant lui rappeler par ces mémorables paroles , qu'il tenait la couronne de la seule volonté de ses égaux !

Ce roi trop peu cité (Louis VI , dit le Gros) , qui disait en mourant à son héritier : *Souvenez-vous , mon fils , et ayez toujours sous les yeux que l'autorité royale n'est qu'une charge publique* , et qui , pour contrebalancer

le pouvoir par lequel des vassaux insolens foulaient une populace de serfs , imagina de créer un peuple en établissant les communes , et porta par cet acte philanthropique et vraiment paternel , le premier coup à l'esclavage honteux dont nous voulons achever de nous affranchir , esclavage que Louis XI lui-même travaillait à détruire , en humiliant son ancienne noblesse !

Ce saint couronné (Louis IX), qui fut en tout temps accessible aux plaintes et aux représentations directes de ses moindres sujets ; qui , méprisant la vaine cérémonie des cours , rendait la justice sous l'ombrage d'un arbre , et qui , malgré sa dévotion et ses croisades , sut résister avec dignité aux entreprises du pape et du clergé qui l'entouraient !

Ce pacifique sage (Charles V), qui , sans jamais avoir livré de batailles , sut , du fond de son cabinet , humilier l'Angleterre , reprendre sur elle les nombreuses provinces dont les fautes de son père lui avaient facilité la conquête ; auquel des embarras de toute espèce ne firent point négliger la marine ruinée sous les règnes précédents , et qui , pour établir l'égalité autour de lui , anoblit , en 1371 , tous les bourgeois de Paris !

Ce brave bâtard (le comte Dunois , de la

branche d'Orléans), qui , sous le règne d'un prince adonné à ses plaisirs , signalait son courage contre les armées de Henri V , ce roi d'Angleterre , qui , sous le titre de régent , ne laissait vieillir l'imbécille Charles VI sur le trône de France , que pour livrer un jour à la Grande-Bretagne son héritage vendu par des ministres corrompus !

Ce preux monarque (François I^{er}.), qui , connaissant tout le pouvoir qu'a la gloire sur la nation française , régularisa les institutions militaires qu'il regardait comme le fondement de sa puissance , s'attacha les soldats par toute sorte de moyens , forma de brillantes armées dont il illustra les exploits en partageant leurs fatigues , et dont la première pensée , après une bataille dans laquelle il demeura prisonnier , fut pour l'honneur qui n'était pas perdu , puisque l'ennemi n'avait pas pénétré dans le royaume !

Ce connétable redouté (Charles de Bourbon), qui , contraint à la rébellion par les injustes persécutions de la vindicative duchesse d'Angoulême , n'en fut pas moins l'un des premiers hommes de guerre qui aient jamais existé , et ne fit pas à la France qui le repoussait , tout le mal qu'il eût pu lui faire , s'il eût guidé dans son sein les bandes étrangères , aux opérations des-

quelles il ne cessa pas de prendre part !

Ce père du peuple (Louis XII), qui répondait à des misérables qui trouvent encore des imitateurs, quand ils l'engageaient à punir Louis de la Trémouille, qui avait porté les armes contre lui : *Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans* ; qui, touché de la misère de ses sujets qu'avaient tourmentés des guerres sanglantes et de longues révolutions, réduisait les impôts ou abolissait ceux qui étaient devenus odieux sous ses prédécesseurs ; ce père du peuple que les sanglots des pauvres accompagnèrent au tombeau des rois !

Et surtout ce prince le modèle des princes, qui conquiert la France pour éteindre les guerres civiles, sans le secours de ces menées ténébreuses et de cette politique financière qui déshonore le succès, sans l'appui des lances ennemies, et par la seule force de sa tête et de son bras ; qui donna l'exemple de toutes les bravoures et de toutes les clémences ; aux moindres paroles duquel la franchise et la familiarité donnaient un prix que n'ont jamais ces vaines formules de bonté, qu'une politesse altière semble laisser tomber de la bouche des grands sur des valets qui s'en trouvent honorés ; qui sacrifia avec une grâce si spirituelle aux désirs de son peuple reconnaissant, jusqu'à la croyance

dans laquelle il avait été instruit , parce que , fort de sa propre vertu , il ne craignait pas de s'avilir en payant d'une concession, l'obéissance et l'amour des Parisiens ; qui , judicieux et constant dans le choix de ses ministres , ne les prenait point parmi des courtisans vendus aux caprices du pouvoir , mais parmi des citoyens doués d'une inflexible probité , qu'il aimait à voir s'élever contre les abus même qu'il était quelquefois tenté de faire de sa puissance ; qui employait indifféremment dans toutes les charges publiques, les ligueurs ou les royalistes , quand il les savait bons Français et capables de bien servir ; qui , n'étant jamais reconnaissant aux dépens de la nation , n'en regarda point les revenus et les magistratures comme des récompenses dues à ceux que le bonheur de le voir assis sur le trône devait récompenser suffisamment ; qui , toujours au-dessus des intrigues de cour , ne souffrit jamais que des favoris , ou les princes et les princesses de sa famille s'immiscassent dans les affaires d'état ; et qui , enfin , par la réunion de toutes les vertus solides , aimables et brillantes , eût désarmé tous ses ennemis , si l'implacable fanatisme qui dirigea le poignard du plus exécrationnable assassin , eût pu l'être par l'admiration qu'inspirait le sage , le bon , le grand Henri !

Les Français aiment à retrouver dans Sa Majesté Louis XVIII l'héritage des vertus de tous ces princes que l'histoire lui fait un devoir d'imiter ; ils pensent même que leurs vertus , réunies en lui , sont le premier de ses titres à la couronne ; mais ce titre , qui suffit pour nous , répond-il à nos neveux qu'un Tibère ne succédera pas à un Auguste , et qu'un Commode ne montera pas sur le trône d'un Marc-Aurèle ? Les Français voulaient donc qu'une déclaration authentique de leurs droits , reconnue par un monarque qui jure d'en respecter et d'en faire respecter la teneur , mît à l'avenir ses héritiers dans la nécessité de faire le bien , et dans l'impossibilité de les opprimer , comme l'ont fait au moins soixante rois ou leurs ministres , sur soixante-huit rois dont on trouve les noms inscrits dans nos fastes.

Laissons regretter *le bon vieux temps* et vanter *l'ineffable félicité dont jouissaient nos pères sous la paisible durée de l'empire héréditaire des lis* , à ces gentilshommes qui jouissaient avec une dignité risible , à l'ombre de leur donjon suranné , des droits que leurs devanciers , mais rarement leurs aïeux , avaient usurpés sur les manans et paysans de leur terre , ou qui ne paroissaient aux armées que pour y occuper d'emblée des grades que la

seule naissance donnait , sauf ensuite au mérite à justifier les libéralités de la naissance ; à quelques marchands qui , pour échapper aux rapines des petits seigneurs dont ils avaient autrefois déserté la glèbe , étaient venus s'enrichir dans les villes , en leur prêtant sur nantissement ; à ce petit nombre de riches roturiers qui , ne s'occupant que de leurs plaisirs , venaient les chercher dans la capitale , sauf à y supporter l'impertinente civilité des gens du grand monde , parmi lesquels ils avaient la sotte prétention de se mêler ; à ces sang-sues publiques qui , puisant à pleines mains dans les revenus de l'état , dont ils avaient la ferme générale , s'inquiétaient peu que leur luxe fût alimenté par des sueurs et par des larmes ; à ces bourgeois dont les femmes ou les filles avaient mérité la protection de l'intendant ou de l'évêque de leur province , et qui avaient obtenu par leur canal , quelque emploi subalterne , plus ou moins lucratif , à l'aide duquel , selon l'expression de ce temps-là, *ils vivaient noblement* ; aux gens de lettres qui , faisant un métier du bel esprit , payaient leur écot en fades adulations rimées , dans les festins où la bonne compagnie daignait les admettre , depuis que l'usage des bouffons était perdu ; à de grands personnages , pour les familles desquels semblaient être réservés les

emplois honorables , les dignités ou les bénéfices , et qui accumulaient sur la tête de leurs héritiers , de vastes domaines , qui supportaient à peine les charges de l'état , dont les propriétés du peuple étaient grevées ; enfin à tous ceux que leur naissance ou leurs intrigues , avaient placés dans une condition privilégiée sous les temps paisibles qui suivirent les malheurs de la vieillesse de Louis XIV. Les intrigues d'illustres cotteries , auxquelles il était donné à bien peu de personnes de prendre part ; de petites guerres , presque toutes conduites par des favoris , et qui , en général , honteuses dans leurs résultats , ne compromirent cependant jamais le salut de la patrie , remplirent seules ces temps de léthargie pendant la sinistre durée desquels fermentaient les divers élémens de la révolution qui vient d'user nos belles années.

La plupart des admirateurs de ce siècle , qu'ils appellent un âge d'or , de ce siècle qu'ils veulent , à tout prix , que nous voyons revenir , parce qu'ils s'y trouveraient , selon leurs désirs ; la plupart de ces défenseurs d'un régime usé , ressemblant à ce kan de l'une des Tartaries , qui , selon d'anciennes traditions , pensait , quand il avait dîné , que personne n'avait plus faim sur la terre. Mais se sont-ils jamais donnés la peine d'examiner quels étaient , dans ces

temps encore barbares à bien des égards , le sort misérable des neuf dixièmes du genre humain ! Déplorable majorité qui , alors inculte et grossière , supportait , sans se plaindre , des outrages , des mépris , et des injustices dont elle s'indignerait aujourd'hui , que la révolution l'a éclairée et polie. Ont-ils réfléchi que les neuf dixièmes des Français étaient encore soumis , en 1788 , à des droits seigneuriaux , entre lesquels celui de chasse n'était pas le plus vexatoire , sans compter les dîmes et la corvée ; qu'ils payaient seuls la presque totalité des impôts , dont plusieurs leur étaient imposés à des titres déshonorans ; qu'ils supportaient exclusivement le logement des gens de guerre , et tiraient à la milice presque sans espoir d'avancement dans le service ; enfin qu'ils semblaient réservés par un petit nombre de privilégiés , à ce qu'on appelait sans façon les derniers états de la société : comme si tous les états exercés avec probité n'étaient pas également honorables !

Les *défenseurs du bon vieux temps* ont-ils remonté dans notre histoire à ces époques de désolation si nombreuses , si variées dans leur succession , et si rarement interrompues , qu'elles semblent inhérentes à l'essence de notre monarchie inconstitutionnelle ? Ont-ils calculé que , depuis l'époque de laquelle on peut dater

notre chronologie certaine, on trouverait à peine cent vingt ans au plus sur treize cent trente-quatre au moins, pendant lesquels nos rois aient été en pleine paix, soit avec leurs voisins, soit avec leurs sujets? Ont-ils enfin oublié les usurpations et les assassinats non interrompus dont se remplissent les siècles sauvages de cette première dynastie, fertile en Clovis et en Clotaire, qui ne le cédaient en scélératesse qu'aux Brunehaut et aux Frédégonde? Ces discordes intestines du régime féodal, qui armaient les uns contre les autres, les seigneurs et leurs vassaux, et auxquelles la *trêve de Dieu* pouvait à peine procurer dans l'année cinquante-deux jours de suspension? La manière dont un conquérant, qu'on a canonisé, engageait au baptême ses sujets du nord? les différens des papes, des évêques et de rois, qui se terminaient toujours par du sang et des interdits? l'incendie de Vitri, les croisades de toute espèce, les persécutions contre les Juifs, l'inique procédure des Templiers, les supplices injustes et ignominieux de ministres dont on réabilitait ensuite la mémoire? de jeunes seigneurs écorchés vifs sans jugemens, et promenés dans des champs nouvellement fauchés, pour avoir plu à des princesses? les bûchers dans lesquels on jetait indifféremment les hérétiques

et les sorciers ? les querelles des Armagnacs , des Bourguignons ; les massacres des Albigeois , les jacqueries , les grandes bandes , l'inquisition inventée chez nous par un fanatique Espagnol ? les trahisons familières qui livrèrent , à plusieurs reprises , les plus belles parties de la France , et presque la France entière , aux Anglais , que la trahison seule pouvait en rendre maîtres ? les suites de la démence d'un roi qui , comme celui de la Grande-Bretagne , ne régnait pas en vertu d'une charte ? les guerres funestes et impolitiques d'Italie , entreprises pour soutenir des droits chimériques d'hérédité étrangers à la France , personnels à ses princes ? les sentences arbitraires et les cages de fer d'un tyran ? les expéditions de Naples , dont la plus ancienne fut signalée par un régicide infâme dans la force du terme ? le massacre de Vassi , les guerres de religion , les conspirations , les divisions , les empoisonnemens mis à la mode par des reines florentines ; la Saint-Barthélemi , un roi assassinant son peuple de sang-froid ; la sainte ligue ; les guerres civiles , dont la Fronde fut la ridicule conséquence ? la révocation de l'édit de Nantes , les dragonades , et la terrible lutte qu'eut à soutenir contre l'Europe entière un roi qui avait eu la prétention d'être conquérant , pour faire entrer dans sa famille une succession

qui devait encore , au bout d'un siècle , faire répandre , par contre-coup , des torrens de sang français dans les contrées à demi-désertes de l'Espagne désolée ? Ah ! sans doute , ceux qui calomnient les idées libérales n'ont jamais arrêté leurs regards sur ce ténébreux océan de crimes , où ne scintillent qu'accidentellement quelques instans d'un calme consolateur , et des profondeurs duquel s'élève une clameur accusatrice qui retentit comme le bruit d'un torrent de calamités , pour instruire les générations futures qu'il n'est point de bonheur social , sans l'équilibre des pouvoirs , basés sur les droits de l'homme.

Quels que soient les ravages qu'aient fait parmi nous les terribles tempêtes politiques dont nous sommes encore les jouets , ils ne peuvent être comparés à la centième partie de ceux qui , pendant quinze siècles , n'ont pas permis à la France de s'élever à ce degré de prospérité qui semble lui être promis par tant d'avantages naturels dont elle est favorisée. On peut en donner pour preuve que la population s'est augmentée dans ces derniers temps , et que le sort des paysans s'est amélioré , soit par la réforme des abus oppressifs qui pesaient principalement sur la classe rustique , soit par la division de la propriété territoriale , soit enfin par les progrès

énormes qu'ont faits les arts , les sciences , l'industrie et l'agriculture , progrès tels qu'ils ont surpassé en vingt-cinq ans, ceux qu'ils avaient faits depuis Charlemagne qui les favorisa le premier.

En comparant les temps passés avec le présent, on peut établir que la balance du bien , pour le grand nombre , est encore en faveur du temps où nous avons vécu, et l'on doit conclure que les résultats bons et durables qu'ont laissés nos révolutions , pourront, en effaçant ce qu'elles ont eu de passagèrement odieux , préparer le bonheur de nos vieux jours et des races futures, ainsi qu'il est arrivé à la Grande-Bretagne. Les représentans qui se sont réunis au nom du peuple pour lequel et par lequel ces révolutions furent faites , ont dû proclamer les droits acquis par elles à leurs concitoyens ; ce sont les seules conquêtes qu'il eût été honteux d'abandonner sans réclamation. Qu'on les compare si l'on veut au fruit de l'arbre de la science ; les hommes irréfléchis qui se plaignent des infirmités et de la mort qui en sont, disent-ils, les résultats, ne s'enorgueillissent-ils pas cependant de la supériorité qu'il leur aurait donné sur nos premiers parens, et consentiraient-ils de bonne foi, à retourner à cet état grossier d'innocence originelle dans lequel il pouvait exister parfois un contentement ma-

chinal , mais jamais à coup sûr le bonheur tel que nous le concevons et que nous le poursuivons aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit , l'inconstante fortune qui , depuis la funeste campagne de Moscow , avait souvent été infidèle à Bonaparte , l'abandonna définitivement au cœur de la Belgique , après lui avoir un instant souri. Il est vaincu.... tout jusqu'à son génie semble l'abandonner.... Au lieu de regarder le malheur en face , au lieu d'en mesurer l'étendue et de calculer les moyens d'en prévenir les conséquences , il fuit.... Comme Antoine , après Actium abandonna les débris de la flotte et ne voyait dans ses revers que Cléopâtre prête à lui échapper , Bonaparte abandonne , après Mont-Saint-Jean , les braves dispersés dont il eut pu assez loin de Paris réunir de profondes lignes ; il ne voit que sa couronne prête à lui être ravie , et pensant en assurer la possession , il vient demander de nouveaux sacrifices à la nation , qu'il n'a pas su défendre , et dont , loin de relever les espérances , il ne fait que partager l'abattement.

Bonaparte tombait , mais la France , privée de celui qu'elle avait établi comme son glaive , demeurerait-elle désarmée et sans ressources ? Beaucoup de citoyens qui n'auraient contribué qu'avec répugnance aux succès de nos défen-

seurs tant qu'ils auraient pu craindre que le despotisme d'un seul en fût le résultat, ne pouvaient-ils pas grossir nos phalanges déjà réorganisées? La situation lamentable de la patrie ne devait-elle pas toucher ses enfans, et les rallier pour suspendre au moins, par l'attitude toujours formidable d'une résistance universelle et désespérée, le premier effet du choc de l'Europe, avec laquelle on pouvait tenter de traiter les armes à la main plutôt que prosternés, sans être pour cela l'ennemi du roi et le fauteur de Bonaparte.

Napoléon abattu sans retour venait de perdre tous ses partisans personnels; les patriotes, qui l'avaient d'abord considéré comme un moyen antiréacteur, lui donnaient des regrets, mais accéléraient son départ, dans la crainte que sa présence ne fournît des prétextes à la coalition. Son éloignement remplissait la première des conditions à laquelle les puissances belligérentes avaient solennellement déclaré qu'elles donneraient la paix à la France. En proclamant pour héritier d'un trône constitutionnel un prince qu'une constitution encore en vigueur y appelait, mais qu'il n'était pas en notre pouvoir d'y placer, faisait-on autre chose que constater simplement l'existence et l'occupation de ce trône, afin que l'idée d'une république impossible ne

fût point reproduite, dans un moment où tant de partis déjà demeureraient en présence, et que Napoléon premier s'en vît à jamais exclu par la volonté du peuple légalement et solennellement prononcée? N'était-il pas, en outre, possible que la désignation de Napoléon II, jetant dans les cabinets de l'Europe quelques brandons de discorde, n'arrêtât un instant la marche de leurs menaçantes armées, et donnât au gouvernement provisoire le temps de préparer, avec un prince devenu du choix de la France, la plus honorable de toutes les réconciliations, qui n'aurait eu aucune apparence d'abus de force d'un côté, ou d'humiliation de l'autre?

J'entends déjà quelques personnes, dont les opinions formées il y a trente ans ne peuvent se plier un instant à celles que nos expériences modernes nous ont révélées, se récrier sur ces mots de *réconciliation honorable entre la patrie et un prince devenu de son choix*. Qu'on ne s'attende point que pour leur répondre je m'engage dans la question de la légitimité des trônes. Cette question est du nombre de celles sur lesquelles la force seule tenterait vainement de prononcer sans appel, et qui ne demeurera jamais irrévocablement résolue si la légitimité, comme ils l'entendent, s'obstine à ne pas consulter la nouvelle raison, cette nouvelle raison

qui devrait convaincre les plus obstinés, que le consentement libre des peuples ajoute à la sûreté et à la stabilité des dynasties. Les descendants de Georges-Louis de Brunswick en sont-ils moins rois de la Grande-Bretagne, parce qu'il y a cent ans les Anglais appelèrent au trône un prince de leur choix, et se mirent par ce grand acte de souveraineté dans l'impossibilité de jamais détruire leur propre ouvrage sans se déshonorer à leurs propres yeux ? Et s'il est permis de comparer une couronne aux autres possessions de ce monde, les terres, les titres et les trésors prodigués par nos voisins aux capitaines qui les font si bien respecter, ne sont-ils pas des propriétés plus honorables et en quelque sorte plus sacrées que celles dont on hérite, parce que celles-ci venant du hasard, peuvent être dissipées ou ravies, tandis que les autres, inaliénables et venant de la volonté nationale, l'honneur national est lié à leur conservation dans la descendance de celui qu'en investit la reconnaissance publique ?

Et qu'a donc une constitution faite par le peuple qui doive épouvanter les souverains auxquels on la propose ? Le successeur d'un roi philosophe et guerrier ne cimente-t-il pas les conquêtes de son grand-oncle et les siennes, en faisant discuter par ses peuples la charte qui

doit les régir, et ne complète t-il par cet acte admirable de prévoyance, le bel ouvrage commencé par Frédéric-le-Grand ! La chambre des représentans pensait que Napoléon seul pouvait voir un obstacle à des projets ultérieurs de despotisme et de dévastation dans une constitution offerte par la nation ; aussi ne manquâmes-nous pas de profiter de la liberté qui nous fut donnée de nous en occuper.

C'est à cette époque où je montai pour la première fois à la tribune. L'un de nos honorables collègues, mu par un sentiment patriotique qui me parut mal calculé, lut une proposition tendante à ce qu'on ajournât toute discussion sur la révision des actes constitutionnels, et qu'on ne s'occupât que des moyens de sauver la patrie. Cette proposition pouvait convenir aux vues ultérieures d'un monarque, naturellement porté à faire de ses victoires un moyen d'oppression. Au risque de lui déplaire, et il était alors puissant, je m'opposai fortement à l'ajournement demandé ; je pensai qu'une bonne constitution était l'un des moyens de salut public qu'on devait prendre avant tout autre ; que les sacrifices qu'on réclamait de nous pour sauver l'état, ne devaient point empêcher que nous songeassions à lui donner une forme immuable. J'insistai pour qu'on s'occupât sur-le-champ, et sans relâche,

de ce que je croyais être le but principal de notre mission, le seul contrat obligatoire entre la nation et le prince, et le frein salutaire à tout abus d'autorité, que nos commettans eussent eu le droit de nous reprocher si nous en avions laissé commettre.

Je ne citerai point, pour éloigner de moi dans cette justification tout soupçon de *bonapartisme*, la conduite que je tins dans les fameuses journées des 21 et 22 juin; je n'imiterai pas ceux qui se vantent d'avoir coopéré à un renversement auquel les poussait peut-être plus leur ressentiment particulier qu'un noble civisme; je laisse à des hommes à qui toutes les démarches sont bonnes pour obtenir de l'emploi sous tous les gouvernemens, le soin de faire valoir l'influence qu'ils s'attribuent dans un événement où leur crédit ne pouvait ni ne devait leur en donner. Je n'ai jamais pensé qu'il fût bienséant à des juges de faire ostentation de la rigueur d'un arrêt, arraché à leur équité par l'énormité d'une faute.

Nous arrivons à l'époque où les conséquences de la bataille de Mont-St.-Jean, et le découragement général avaient ramené nos armées sous les murs de la capitale, et où, pour la première fois, le général Wellington, profitant de ses succès avec vivacité, imitait dans la guerre la manière invasive de Bonaparte, en poursuivant les vaincus sans relâche.

J'ai fait la guerre sous un grand maître , et souvent en face du vainqueur de Waterloo. Quoique je ne jouasse pas un grand rôle dans les armées , ma position m'y mettait assez à portée d'observer leurs mouvemens , et le projet que j'avais conçu d'écrire l'histoire des guerres d'Espagne , m'avait rendu fort attentif à la manière d'opérer d'un général célèbre auquel les fautes de nos chefs livrèrent plus d'un succès. Je n'étais pas habitué à le voir s'élancer avec la rapidité de l'éclair. Je me rappelais sa prudence après les Arapiles , Victoria , Orthès , Aires et Tarbes , où il avait des forces plus considérables que celles qu'il avait combattues , et de grandes facilités pour couper et détruire des armées rebutées par le malheur. Je le voyais néanmoins suivi d'une tête de colonne anglaise et de quelques divisions prussiennes , s'enfoncer dans un pays éminemment prononcé contre lui , laissant sur ses derrières une ligne de places fortes dont plusieurs sont à peine soumises , tandis que nous étions déjà parvenus à réunir , pour la lui opposer , une armée plus forte que la sienne , vigoureusement disposée , qui pouvait facilement être doublée , et que soutenait une ville de six cent mille âmes , d'autant plus difficile à enlever d'un coup de main , que des travaux suffisans en couronnaient les hauteurs. Burgos avait appris autrefois à nos

vainqueurs, combien des ouvrages irréguliers présentent souvent plus d'obstacles pour l'attaque, que les fortifications les plus régulières, et construites selon les règles de l'art.

Il était facile de sentir que des causes particulières déterminaient les troupes anglaises à gagner toutes les autres de vitesse, et comme je ne pensais pas que les Anglais fussent les ennemis les moins à craindre pour la France, de cet empressement qu'ils montraient pour envahir la capitale, je conclusais qu'il était du plus haut intérêt pour la France de s'opposer par tous les moyens possibles à cet envahissement. Mon avis était de gagner du temps à quelque prix que ce fût, je ne demandai que huit jours; je pensais que si dans la lutte inégale où nous étions engagés, il devenait indispensable de capituler, il était toujours plus honorable de capituler avec l'Europe entière, et au bout d'un temps moral, que de céder trop vite à une nation avec les longues inimitiés de laquelle l'histoire de mon pays instruisit ma jeunesse. *Timeo Danaos et dona ferentes.*

Quand j'avance que notre armée pouvait être soutenue par une ville de six cent mille habitans que des travaux suffisans mettaient à l'abri d'un coup de main, je n'entends pas dire qu'il fallait faire de la capitale une nouvelle Sara-

gosse. « Loin de moi , m'écriai-je à la tribune , l'idée de voir la ville de Paris exposée aux horreurs d'une défense ! » Mais d'une résistance désespérée à une soumission précipitée , la distance est énorme , et l'on a pu désirer un honorable milieu entre ces deux extrêmes , sans avoir formé un vœu criminel.

Je suis du nombre des gens du métier qui pensèrent au mois de mars 1814 , que la capitulation du maréchal Marmont n'avait rien de blâmable , parce qu'outre que ce maréchal n'était pas chargé de la défense de Paris , il ne pouvait résister long-temps dans la position où il se trouvait avec vingt mille hommes au plus , à cent et vingt mille au moins qui se présentaient à lui , et que la défense des faubourgs n'était point organisée de manière à lui servir d'appui. Il aurait exposé aux horreurs du pillage , par une bataille perdue devant St.-Denis , une cité précieuse , désarmée , ouverte de tous côtés , et que ne protégeaient pas des canons sans affûts , qu'on avait placés comme au hasard dans son pourtour , avec des boulets qui , dit-on , ne convenaient pas à leur calibre.

Mais en 1815 , le défenseur d'Hambourg , le vainqueur d'Auerstaed et d'Ekmulh commandait Paris , le général Carnot en avait visité les batteries , soixante et dix mille hommes de ligne

étaient réunis sous ses murs , vingt-cinq mille braves sur trente mille citoyens qui composent la garde nationale , ne demandaient pas mieux que de résister , et plusieurs d'entre ces véritables Français , emportés par un bouillant courage , allaient même s'essayer au danger , malgré tous les efforts qu'on faisait pour les retenir. Dix mille fédérés , dont on ne saurait trop admirer le zèle , offraient de mourir sous un général du premier ordre , pour la défense commune. Il suffisait de pratiquer quelques traverses à l'entrée de ces rues des faubourgs qui se dirigent de la circonférence au centre , de placer derrière ces traverses les citoyens armés , de la sûreté desquels l'art de l'ingénieur devait répondre ; de confier aux mêmes défenseurs l'occupation des hauteurs , pour que l'ennemi pût seulement distinguer de loin leur majestueuse contenance , et notre armée alors entièrement mobile et disponible , eût combattu avec de grandes chances de succès , sous les yeux *émulateurs* de ses frères de la garde nationale.

Je sais bien qu'on eut pu manœuvrer Paris , essayer de le tourner et venir l'attaquer par le côté méridional , qui n'était point encore dans une aussi bon état pour résister que le côté de Montmartre et de la butte Chaumont ; mais pour manœuvrer ainsi , l'ennemi n'eût-il pas été obligé , en portant des troupes sur de nouveaux

points , d'affaiblir telle ou telle partie de sa ligne , et suppose-t-on que notre général en chef n'eût point été suffisamment servi par l'espionnage pour ignorer les tentatives qu'on eût pu faire pour attaquer en force quelque point , et qu'il n'eût pas profité de ses masses disponibles pour les porter en supériorité de nombre contre les points affaiblis de l'armée assiégeante ?

Paris , par le rapport de son diamètre avec son vaste pourtour , et par la direction des rivières qui baignent ses environs , offrait les plus grands avantages pour ce genre de guerre , si l'ennemi eût fait la faute de l'investir dans toute sa circonférence ; on eût pu , en traversant la Seine sur nos ponts intérieurs , écraser ses troupes dans presque toutes les positions qu'il aurait prises sur l'une ou l'autre rive , avant qu'il eût eu le temps de les soutenir , et d'établir entre elles des communications faciles et assez promptes.

Nous avons tous vu Bayonne et Toulouse se hérissier en quelques heures , dans un vaste développement , d'excellentes redoutes ; et plusieurs jours n'eussent pas suffi pour environner Paris d'obstacles insurmontables ! Le duc de Dalmatie n'avait-il pas donné le modèle de la défense de Paris , dans ses belles manœuvres du 10 au 13 décembre 1813 ? Les militaires qui l'ont vu avec une poignée de soldats attaquer alternativement

sur divers points éloignés , l'armée anglaise placée à cheval sur la Nive, la forcer, pour soutenir les positions menacées , de faire faire des marches forcées de plusieurs lieues à des divisions toujours tenues en échec , lorsque les siennes manœuvraient en deux heures tout au plus , ont observé qu'alors lord Wellington avait à sa disposition plus de moyens offensifs qu'il n'en déployait sous Paris ; tandis que le vainqueur d'Oporto , d'Ocagna et de Badajos n'avait point dans le midi le quart des ressources que nous offraient l'armée et la capitale en 1815.

Que d'avantages n'était-il pas permis d'espérer d'une bataille gagnée dans ces circonstances ? Elle eût pu avoir lieu vers le 1^{er}. juillet ; et loin d'en redouter les résultats , comme je le disais alors « on pouvait lire à travers la modestie » du général en chef, que ce guerrier en concevait les plus belles espérances pour l'honneur de nos armes. »

En cas que le sort des combats fût décidé à trahir les saints efforts d'une armée et d'une population , qui ne combattaient plus que pour l'honneur, nul danger de pillage ne menaçait Paris. Dans aucun cas, le vainqueur ne pouvait s'y précipiter confusément avec le vaincu , en y jetant un désordre dont le brigandage eût profité. Les positions fortifiées et les obstacles pré-

parés , qu'eussent garnis la garde nationale , eussent suffi pour arrêter tout ce que la première impulsion de déroute et de poursuite pouvait avoir de menaçant. Quelques heures de calme après la défaite ou la victoire , changent totalement les dispositions morales des troupes qui se sont mesurées ; et quiconque a commandé à la guerre la plus petite quantité d'hommes , sait bien qu'on n'entre jamais sans prendre des précautions qui entraînent des délais , dans la moindre ville dont on suspecte les dispositions. Vainqueurs ou vaincus et revenant en force , de sages ennemis n'eussent point légèrement songé à s'emparer de vive force , d'une capitale à laquelle on eût voulu sérieusement donner un attitude hostile. Et fallait-il que cette même ville , qui commit il y a deux siècles le crime de résister opiniâtrement à une armée française , commandée par le grand roi dont aujourd'hui elle bénit la mémoire , fût de nos jours une si facile conquête pour des troupes étrangères !

Cependant les rapports les plus alarmans nous étaient faits par ceux même que leur impéritie avaient rendus coupable de nos désastres ; les fonctionnaires publics , la plupart des chefs et des hommes dont on était habitué à contempler la valeur , semblaient avoir perdu le courage. De sinistres nouvelles venaient à

chaque instant détruire des bruits consolateurs ; la cause publique me parut perdue , mais le désespoir général m'indignait , parce que je concevais encore des moyens d'échapper à l'humiliation de passer sous les fourches Caudines.

La chambre prit alors la résolution d'envoyer chaque jour quelques-uns de ses membres aux armées , pour voir quelles ressources présentaient leurs forces et leur dispositions. Le 30 juin , je fus désigné pour me joindre à cette députation ; mes collègues me chargèrent de faire le rapport de ce que nous avions vu , et ce rapport , approuvé et imprimé par ordre de la chambre , a peut-être donné lieu à l'imputation qui lui a été faite de s'être prononcée contre le retour de la maison de Bourbon. Je ne justifierai point les faits qui y sont contenus ; ils sont tous de notoriété publique. Partout nous fûmes accueillis , soit par les soldats , soit par les citoyens des faubourgs que nous traversâmes , avec des acclamations convulsives (s'il est permis de s'exprimer de la sorte) que nous dûmes traduire à la tribune , parce qu'il n'y a pas deux manières de raconter les faits sans les dénaturer , et que notre mission nous faisait un devoir de ne rien cacher.

Quant aux réflexions qui terminent ce rapport , elles ne sont pas de moi : toutes les per-

sonnes que nous avons interrogées nous les avaient soumises ; je ne fis que les reproduire.

« Les cris que nous avons entendus , disais-je ,
 » et les conversations que nous avons eues avec
 » beaucoup de nos défenseurs , nous ont fait
 » connaître leurs véritables sentimens : ce serait
 » un crime de vous les taire.

« Vous avez , Messieurs , envoyé des ambas-
 » sadeurs aux puissances étrangères ; vous avez
 » chargé ces ambassadeurs de leur rappeler la
 » parole si souvent et si solennellement jurée ,
 » que ces puissances n'en voulaient pas à votre
 » indépendance , mais qu'elles ne faisaient la
 » guerre qu'à Napoléon. Eh bien ! Napoléon
 » n'est plus rien pour vous qu'un illustre infor-
 » tuné. Mettez-vous donc en position d'attendre
 » une réponse qui doit être favorable à vos li-
 » bertés , si , comme le disait un roi de France ,
 » la bonne foi a son dernier asile dans le cœur
 » des rois.

« Proclamez le vœu de l'immense majorité
 » des Français , majorité que ses intérêts ma-
 » nifestent assez.

« Proclamez ce vœu , afin que vos négocia-
 » teurs ne s'entendent point dire que la France
 » veut la contre-révolution.

« Rappelez-vous qu'en 1814 , quand l'Eu-

» rope liguée eut précipité Napoléon du trône,
 » l'initiative que prit une ville dans les évé-
 » mens, vous fit imposer un gouvernement, au-
 » quel la Russie et l'Autriche n'avaient pas
 » songé. »

Y a-t-il dans ces lignes un mot dont on puisse inférer que l'assemblée, en faisant des démarches auprès des souverains alliés, et en décrétant dans la journée du 5 juillet, une sorte de *bill des droits*, repoussât le monarque héréditaire ! Et qu'on ne suppose pas que par la dernière pensée de cette citation, j'entendisse attaquer le zèle que plusieurs habitans de Bordeaux montrèrent en 1814, ni me plaindre du gouvernement qu'ils contribuèrent à rétablir ; mais je trouvais hideux, comme je l'ai dit depuis à la même tribune, qu'une chose qui devait inévitablement avoir lieu parût venir d'une faction, et que quelques femmes armées de mouchoirs de poche se mêlassent de disposer de la première couronne du monde. Je prévoyais dès-lors les malheurs qui sont résultés à Nîmes et dans plusieurs parties du midi, de ces mouvemens irréguliers qu'occasionnent, pour montrer un zèle dont ils attendent le salaire ou la plus inconvenante célébrité, des agens sans mission, de féroces réacteurs, ou le sexe qui ne devrait pas s'immiscer

dans les affaires de la république, puisqu'il n'est point admis à y délibérer, ni à verser de sang pour sa défense.

« Il n'est pas douteux, disais-je, qu'une
 » main invisible cherche à influencer les négociations de vos ambassadeurs ; cette main invisible a pesé les intérêts de l'Europe ; elle les a trouvés contraires à ceux de la faction qu'elle sert ; elle sait que l'Europe ne peut avoir d'intérêt à vous imposer un gouvernement semblable à celui dont Ferdinand VII écrase l'Espagne. »

Mais quelle main invisible prétendais je désigner ? Ce n'est pas, à coup sûr, celle qui ramenait le roi ; celle-là n'était point invisible, puisqu'elle était celle de la direction toute-puissante qu'avaient prise les événemens depuis le 23 juin ; elle ne pouvait plus trouver les intérêts de sa cause en opposition avec ceux de l'Europe, puisqu'ils semblaient désormais confondus ; elle ne nous menaçait point de nous imposer un gouvernement oppresseur, puisqu'elle nous donna la charte en 1814, et que le règne de Louis XVIII n'a point encore ressemblé à celui auquel je comparais le gouvernement que voudrait nous donner la main invisible dont j'entendais parler.

Cette main invisible, qui cherche à répandre sur nous les germes de toutes les dissensions, qui

pénètre souvent dans le conseil des rois , qui conduit vers leur ruine les princes assez aveugles pour se laisser guider par elle , est celle de l'aveugle vengeance qui menace indistinctement tout ce qui tend à rétablir la tranquillité publique , pendant laquelle elle demeure oisive. C'est elle qui , sous Jacques I^{er} , le prince à la fois le plus faible et le plus jaloux de l'espèce de despotisme qu'il appelait *la prérogative royale* , prépara les mémorables convulsions politiques dont l'infortuné Charles I^{er} fut la déplorable victime. C'est elle qui , sous Jacques II , r'ouvrit les plaies mal cicatrisées de l'Angleterre , et força le peuple , rentré dans ses droits , à disposer du trône en faveur d'un prince étranger dont on ne considéra pas les liens de parenté par lesquels il se trouvait uni au prince déchu , comme un obstacle à la possession de la couronne qu'on lui présentait. C'est elle enfin dont les jeux sanglans provoquent tôt ou tard la chute du pouvoir qui s'y complaît , mais qui , toujours impuissante lorsque le peuple et le prince sont d'accord , doit renoncer à exercer sa parricide influence au sein de notre malheureuse patrie , puisque sa majesté a promis d'oublier toutes les offenses.

Et par quelles conclusions terminai-je un rapport qu'on parut écouter avec intérêt ? était-ce

en provoquant quelque décret d'une impossible exécution contre la famille royale ? Je demandais qu'on s'expliquât cathégoriquement , dans l'adresse qu'on avait proposé à la chambre d'envoyer sur-le-champ à l'armée et au peuple français ; que les gardes nationales , de bonne volonté , fussent appelées à l'honneur de partager sur les hauteurs de Paris , les dangers de leurs frères de la ligne , et que leur élan ne fût pas paralysé. Je demandais enfin qu'il y eût constamment cinq représentans aux armées , non pour se mêler des mouvemens et de ce qui s'y passerait , mais pour que l'univers apprît que la chambre ne connaissait rien de plus beau que de mourir pour la patrie.

Ce n'était point là demander qu'on réduisît Paris en cendres , qu'on envoyât la garde nationale à la boucherie , ainsi que de méprisables anonymes avaient alors le soin particulier de me le reprocher tous les matins ; comme si des moyens si bas pouvaient ébranler la fermeté de ceux qui ne craignent point de signer ce qu'ils écrivent , et de soutenir ce qu'ils signent !

Mais qu'était-ce , selon vous , que s'expliquer cathégoriquement ? s'écrieront mes accusateurs. J'entends déjà leurs voix délatrices , qui me rappellent un passage remarquable de mon discours avec l'accent de la joie , car ils pensent qu'il ne

saurait être défendu. Eh bien ! je le transcrirai ce terrible passage : je ferai plus, je le justifierai, avec la certitude que tous ceux qui ne seront pas convaincus de la pureté de mes intentions, sont moins bons Français que moi, et à coup sûr des amis de sa majesté, plus à craindre pour elle que des ennemis de mon espèce.

Je demandais à mes collègues quelle serait la situation de la France si l'on parvenait à lui *imposer* le chef des Bourbons?

« Le chef de cette famille voulut franchement le bien, disais-je; il ne pourrait le faire; la multitude des créatures qui l'accompagnent lui forceraient nécessairement la main; on vous accorderait quelques promesses, mais on y manquerait aussitôt qu'on en aurait le pouvoir. Tous ceux qui ont combattu depuis vingt-cinq ans pour la liberté, et ceux qui ont particulièrement combattu dans ces dernières circonstances, seraient considérés comme des rebelles; leurs succès, leurs infortunes seraient des titres de proscription. On leur refuserait, peut-être, dans les hôpitaux même, des places qu'on réserverait pour ceux qui les auraient blessés, et leurs nobles blessures seraient aux yeux du maître des stigmates ignominieux.

« Les acquéreurs de biens nationaux, qui

» forment dans la nation une masse si considé-
 » rable , seraient dépouillés violemment de
 » leurs biens ; les paysans seraient opprimés par
 » les petits seigneurs , de nouvelles jacqueries
 » seraient le résultat des atteintes portées à
 » l'égalité proclamée depuis vingt-cinq ans. »

C'est sur la signification du mot *imposer* que j'appellerai l'attention de mes juges , si jamais je suis conduit devant un tribunal qui me reproche ces lignes , et qui me force d'y donner tout le développement dont elles sont susceptibles.

Imposer, dans l'acception où je l'ai employé , signifie *donner par force* ; or qui pouvait nous donner par force l'auguste prince qui tient dans ses mains les destinées du peuple français , et dont la bonté peut sécher tant de larmes ? ce n'était point les puissances alliées , puisqu'elles avaient formellement publié qu'elles n'entendaient se mêler en rien de notre gouvernement , et qu'elles ne venaient pas nous donner un maître.

Lord Castlereagh , dans une note officielle du 25 avril 1815 , en accédant , de la part de l'Angleterre , au traité du 25 mars précédent , avait déclaré que l'article 8 de ce traité « par
 » lequel Sa Majesté très-chrétienne est invitée
 » à y accéder sous certaines stipulations ,

» doit être entendu comme liant les parties
 » contractantes sous des principes de sécurité
 » mutuelle , à un commun effort contre la puis-
 » sance de Napoléon Bonaparte , en exécution
 » de l'article 3 dudit traité ; mais qu'il ne doit
 » pas être entendu comme obligeant Sa Majesté
 » britannique à poursuivre la guerre dans la vue
 » d'*imposer* à la France aucun gouvernement
 » particulier. »

Le comte de Clancarty s'exprime en termes plus positifs encore dans sa lettre au vicomte de Castelreagh , dans une lettre datée de Vienne et du 6 mai : « Les rois de l'Europe , dit-il ,
 » sont en guerre pour assurer leur propre in-
 » dépendance et reconquerir cette paix et cette
 » tranquillité permanente que le monde a si
 » long-temps désirée. Ils ne sont pas même en
 » guerre pour la plus ou moins grande tran-
 » quillité future, mais parce que la France, sous
 » son chef actuel , ne peut leur donner aucune
 » sécurité quelconque. Dans cette guerre , leur
 » intention n'est pas de s'immiscer dans *les*
 » *droits légitimes du peuple français* ; ils
 » n'ont pas l'intention de s'opposer au droit
 » qu'a cette nation de se *choisir une forme de*
 » *gouvernement*, ils ne veulent pas affaiblir son
 » indépendance comme peuple libre et grand ,
 » mais ils croient avoir le droit , et un droit

» de la plus haute nature , de s'opposer au ré-
 » tablissement d'un individu comme chef du
 » gouvernement français , dont la conduite
 » passée a constamment montré que dans une
 » telle position , il ne laissera pas jouir de la
 » paix les autres nations , etc.

» Quelque généreux que soient les sentimens
 » des souverains en faveur du rétablissement
 » du roi , ils ne cherchent pas autrement à
 » influencer les mesures de la nation française
 » *dans le choix de cette dynastie ou de toute*
 » *autre*, ni dans la forme de son gouvernement,
 » qu'autant que cela peut être nécessaire à la
 » sûreté et à la tranquillité permanente de l'Eu-
 » rope. Que la France donne une sécurité rai-
 » sonnable à cet égard , telle que les autres états
 » ont le droit légitime de la réclamer pour leur
 » propre défense , et leur objet est rempli. »

L'acte par lequel l'Autriche , au huitième ar-
 ticle du traité du 25 mars porte en substance :
 « Que l'interprétation donnée par le gouverne-
 » ment britannique est entièrement conforme
 » aux principes sur lesquels Sa Majesté impé-
 » riale se propose de régler sa politique dans
 » le cours de la guerre actuelle. L'em-
 » pereur est convaincu que le devoir qui lui
 » est imposé par l'intérêt de ses sujets , et par
 » ses propres principes, ne lui permettra pas de

» poursuivre la guerre *pour imposer à la*
 » *France un gouvernement quelconque.* »

Il est dit dans l'extrait du procès-verbal des conférences du congrès, sous la date du 12 mai 1815, « que les puissances ne se croient pas au-
 » autorisées à *imposer* un gouvernement à la
 » France elles respecteront la liberté de
 » la France partout où elle ne sera pas incom-
 » patible avec leur propre sûreté et avec la
 » tranquillité générale de l'Europe. »

La coalition ne faisait donc la guerre que dans le but de renverser l'empereur Napoléon, et comme la feraient des propriétaires d'un amas de palais, qui se réuniraient justement contre l'un d'entre eux qui aurait résolu de mettre le feu au sien pour incendier ceux des autres. N'entendant pas nous *imposer un roi*, ce n'était donc qu'une faction qui pouvait prétendre à nous *imposer un maître* ; car le retour de Sa Majesté comblant les vœux de la nation, l'unanimité des consentemens détruit toute apparence odieuse d'*imposition* ; mais si le retour du monarque n'eut point satisfait la France entière, et qu'une faction seule le lui *imposât* et le maintînt sur le trône, tous les maux dont je fais le tableau succinct n'eussent-ils pas aussitôt fondu sur nous, et s'ils y tombaient jamais, ne seraient-ils pas la preuve ir-

réfragable qu'une royauté nous a été imposée , contre le consentement de ceux qu'une minorité persécuterait pour l'asservir ?

N'est-il pas constant que les minorités seules ont besoin d'employer des moyens de persécution ? L'oppression n'est point nécessaire à la véritable force. La douceur et le commandement sont à-peu-près synonymes dans plusieurs circonstances de l'exercice du pouvoir. Quand le grand nombre veut décidément une chose , il n'y a pas besoin de supplices pour y contraindre le plus faible. Le seul ascendant de la volonté générale , évidemment et fortement prononcé , suffit pour neutraliser la malveillance. L'on a vu , durant plusieurs années , la police générale prévenir les soulevemens et les désordres , par la seule appréhension qu'inspirait son harmonie avec l'intérêt public , dans les mains de celui qui sut la rendre en même temps ferme et libérale.

Que prouvent les persécutions , les proscriptions , les exécutions sanglantes dans la conduite du gouvernement qui les emploie , sinon erreur et faiblesse ?

On ne peut pas supposer qu'un gouvernement soit assez stupidement barbare pour se créer un moyen de vengeance des châtimens qu'il a les moyens de multiplier. Les vengeances causant

naturellement d'implacables haines , ne sont qu'un moyen de ruine plus ou moins prochain pour celui qui s'y plaît. Les supplices , chez les nations civilisées , ne doivent être infligés que pour l'exemple ; c'est-à-dire moins pour punir les criminels que pour épouvanter ceux qui pourraient tenter de commettre les mêmes délits ; mais quand on n'a plus les mêmes délits à redouter , que par sa nature un crime est devenu impossible , les supplices dont on poursuivait ce crime ne cessent-ils pas d'être des exemples et ne deviennent-ils pas des vengeances ?

Henri IV, dans la conduite duquel on trouve toujours un modèle, ne put empêcher, en entrant dans Paris, que la justice ordinaire châtiât un petit nombre de vils perturbateurs qui, durant les troubles de la ligue, avaient fait une spéculation et un état d'ameuter le peuple, alors facile à séduire ; mais fit-il poursuivre par des commissions ceux qui avaient contribué au couronnement de son oncle le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X, qui était mort ? Il pensa, au contraire, que les plus terribles ligueurs qui, en lui résistant, avaient cru défendre Dieu, le roi légitime et la patrie, pourraient, une fois convaincus de ses bonnes intentions, le servir utilement par leur courage et leur expérience militaire, contre ses ennemis extérieurs, s'il arrivait ja-

mais qu'il eût quelques démêlés avec eux. Il les réserva pour défendre son royaume en temps et lieux ; il crut enfin qu'il valait mieux se faire aimer, mêmes des rebelles dont on peut obtenir l'affection, que de les faire fusiller ou exiler.

Ceux qui préparent aux rois les routes des trônes acquièrent nécessairement sur presque toutes leurs actions une sorte d'ascendant dont ils abusent souvent, et dont l'histoire nous fournit de nombreux exemples ; ils tardent rarement à devenir les secrets ennemis ou les oppresseurs de ceux dont ils ont contribué à rétablir la puissance. Louis XIV abusa plus d'une fois de sa position à l'égard de Charles II, et le règne du bon Henri fut troublé par les conspirations de ses plus chers compagnons d'armes. Si le roi nous eut été *imposé*, j'eusse donc eu raison de dire que la multitude de ceux qui l'accompagnaient l'eut nécessairement empêché de faire le bien, voulût-il le faire ; et si l'on trouve encore qu'il y a une forme de doute injurieux dans ces derniers mots, j'ajouterai qu'il serait naturel qu'on mît en doute les bonnes intentions d'un prince qui consentirait à être *imposé*. Sa Majesté, dans tous ses discours et dans toutes ses actions, a trop bien prouvé qu'elle ne se regardait pas comme *imposée*, et qu'elle n'entendait point être considérée comme telle par qui

que ce fût. Aux droits sur le trône qu'elle a reçus de son illustre naissance, elle ajoute ceux de régulariser son pouvoir, en posant les bases d'une constitution qu'elle a nommée *son titre aux yeux de la postérité*, et à laquelle il ne manque pour être supérieure, même à celle de l'Angleterre, que des grands accoutumés à obéir aux lois, et un peuple décidé à n'obéir qu'à elles. Nous n'avons donc plus à craindre les malheurs à la suite desquels je prévoyais ces *Vendées patriotiques* que je pouvais distinguer dans le lointain, mais que je ne provoquais pas, et dont je ne menaçais pas les vrais royalistes, comme ils peuvent s'en convaincre s'ils se donnent la peine de trouver le sens du passage suivant, qu'on a tant calomnié.

« Nos ennemis supposent donc que les hommes de la révolution sont bien lâches ; ils ont placé leurs expériences dans les Vendées royales, et ils ne songent pas qu'il y aurait des Vendées patriotiques. Croiraient-ils contenir ces Vendées par la présence des troupes étrangères ; ah ! messieurs, ceux qui, par état, ont été comme nous les garnisaires de l'Espagne, savent que la présence des meilleures garnisons est insuffisante pour asservir un peuple. »

Les Prussiens et les Allemands eux-mêmes n'ont-ils pas fait l'expérience de cette dernière vé-

rité, et le joug qu'on leur a fait supporter trop long-temps les a-t-il affaiblis au point de n'avoir pu le briser. L'Espagne, que je citais, est une puissance bien faible en comparaison de la France; une population ignorante et misérable y est épendue sur une surface desséchée; mais cinq ou six ans de tortures, loin de la réduire en l'épuisant encore, la forcèrent à rejeter de son sein une belle et nombreuse armée qui s'était comme fondue plusieurs fois sous son ciel brûlant, quoique commandée par des maréchaux habiles à la guerre, et soigneux de la santé du soldat? Quelle était alors la politique de la France à l'égard de la péninsule? celle de lui imposer un monarque; mais les puissances coalisées, n'ayant point la même volonté en occupant notre patrie, elles ne réduiront pas au désespoir un peuple qu'elles ont voulu délivrer; elles n'oublieront pas que ce peuple gémissait lui-même du mal que leurs firent ses victoires. Leurs soldats conviendront tous que l'accueil qu'on faisait dans les dépôts à ceux qui furent plus d'une fois nos prisonniers, était une preuve évidente que les citoyens n'approuvaient point les guerres qu'on portait chez eux pour des intérêts qui n'étaient pas les nôtres. La reconnaissance est au fond du cœur de tous les braves, aussi les Français n'ajoutent-ils pas foi

à ces bruits mensongers, par lesquels on voudrait inférer que les étrangers ont juré l'entière destruction et le partage de la France. Ce projet, à la fois cruel et irréfléchi, peut convenir au *Mercur*e du Rhin ; mais il ne peut être en aucun temps celui des cabinets dont j'ai cité quelques notes diplomatiques.

Les monarques coalisés savent bien qu'ils n'ont rien à craindre de la France renfermée dans ses limites : unie, heureuse, libre et gouvernée par des lois qui ne donnent jamais à un maître, que le hasard de la naissance peut faire un conquérant, la faculté de passer les Alpes, le Rhin ou les mers, pour désoler malgré ses sujets quelque partie de l'Europe, parce qu'une alliance lui aura donné des droits vrais ou faux sur quelques provinces, dont les habitans n'auraient peut-être nulle envie de reconnaître son autorité.

Quel intérêt auraient donc les puissances à comprimer une nation qu'ils ne veulent plus redouter ? C'est en vain qu'on prétendrait nous faire accroire, par des insinuations ténébreuses, que si l'on cédaît à leurs instigations réitérées, le gouvernement prendrait les mesures les plus violentes, contre ceux qu'il plaît à un parti d'appeler des *factieux*, des *bonapartistes* ou des *jacobins*. La malveillance ne parviendra pas

plus à aigrir les rois contre les victimes, que les victimes contre des monarques dont la présence les protégerait, si jamais les réacteurs venaient à tromper le gouvernement au point de le rendre sanguinaire.

En vain dira-t-on que l'Europe redoute la mobilité de la France : l'Europe sait qu'une nation cesse d'être turbulente dès que son gouvernement est en harmonie avec sa civilisation ; les Anglais et les Allemands qui ont réfléchi sur le droit public, savent bien que c'est rarement l'ambition des peuples que leurs voisins ont à redouter. La Hollande, la Grande-Bretagne, la Suisse, ont-elles jamais cherché à étendre leur territoire européen ? Des républicains mêmes, qui, satisfaits de leur liberté, en jouiraient paisiblement entre les fleuves, les mers et les montagnes dont ils seraient environnés, renonçant nécessairement à tout projet d'alliance de famille, de succession, d'étiquette et de prétention qui sont toujours les premières causes des guerres funestes, ne donneraient aucun ombrage aux têtes couronnées, à plus forte raison la France régénérée n'en donnera-t-elle plus.

« N'ensanglantons pas la dernière époque » d'une révolution dont nous voulons tous la fin », disais-je à la tribune la dernière fois que j'y montai ; que chacun renonce aux haines personnelles,

et prenne la ferme résolution de concourir au bien commun ; que l'émulation prenne la place de l'esprit de réaction ; que les citoyens accoutumés à l'indépendance ne la cherchent plus que dans les vues d'une saine philosophie ; que la valeur se repose, et que la supériorité qui, naguère, s'acquerrait par les armes, soit remplacée par celle que donne les talens, l'industrie et des vertus domestiques. Ne flétrissons plus nos compatriotes, par des qualifications injurieuses qui ne tendent qu'à nous désunir dans un moment où la désunion entraînerait la ruine certaine de l'état ; et qu'on ne pense pas que je réclame ici l'union et l'oubli du passé pour aucun motif qui me soit personnel : je sors pur des temps de trouble ; je n'ai rien obtenu de la puissance aux dépens de ce que j'ai cru mon devoir. Nul ne pourra m'accuser d'avoir flatté l'autorité de celui devant lequel plus d'un de ceux qui m'appellent traître, vivaient bassement prosternés : je n'ai jamais vu que ma patrie. Était-ce pour servir Bonaparte, impuissant, détrôné sans retour, prisonnier au centre des mers, que je m'élevai contre tout ce qui me paraissait le deuil ou l'opprobre de la patrie ? Était-ce pour m'établir dans l'esprit du petit-fils de l'empereur d'Autriche, de la jeunesse duquel, eût-il régné sur la France, je n'aurais eu rien

à attendre ; que j'insistais pour que nous prissions l'attitude digne de la valeur malheureuse ?

Je ne pense point qu'on puisse me regarder comme un ennemi de l'ordre, pour avoir défendu l'honneur national dans mes discours ou dans mes écrits. Je voulais qu'on ne cédât qu'au grand nombre. Je me rappelais qu'un roi, qui, sous les autres rapports, est indigne qu'on le compare à Louis XVIII, voyait, avec une sorte de plaisir, du rivage de la Hogue, ses anciens sujets vainqueurs de ses alliés contre sa propre cause ; et j'espérais que notre contenance courageuse pourrait produire un dénouement satisfaisant pour les Français et pour leur prince, en assurant la tranquillité future.

Le ciel m'est témoin que je n'ai jamais eu d'autres pensées ni d'autres vues dans toute ma vie et dans mes opinions, que celles que j'ai manifestées dans ce mémoire. Je ne redoute rien, ma conscience est en repos. Il est impossible, si je suis jugé par la raison et dans un tribunal inaccessible à l'esprit de parti, que mon nom subsiste dans une liste de conspirateurs. Quand la justice aura proclamé mon innocence, il est impossible encore que le gouvernement puisse me priver de ce que j'ai acquis au service de la France. Ma patrie n'a pas un meilleur défenseur que moi ; j'entends dire par-là que, tant

qu'elle demeurera ce que Louis XIV l'a laissée , je ferai consister ma vertu dans l'observation de ses lois ; et le monarque pourra compter sur ma fidélité et sur mon courage , toutes les fois qu'il jugera convenable de les réclamer.

Que si l'on me prive de ce qui m'est acquis , que si l'on m'arrache un grade gagné dans de longs voyages et dans soixante-dix combats ou batailles, et que je n'ai obtenu que par des efforts licites , je dirai avec Bussi , tant pis pour ceux qui n'apprécient pas l'honnête homme qui a fait tout ce qu'il était permis de faire pour son avancement et pour sa justification. Je me consolerais des injustices qui me seront faites , en réfléchissant que les oppresseurs sont encore plus à plaindre que leurs victimes.

Ce 10 août 1815.

BORY DE ST. VINCENT.

Justification de la conduite et des opinions de M. Bory de St. Vincent

Paris 1815

Biogr. 126 d

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10061918-5